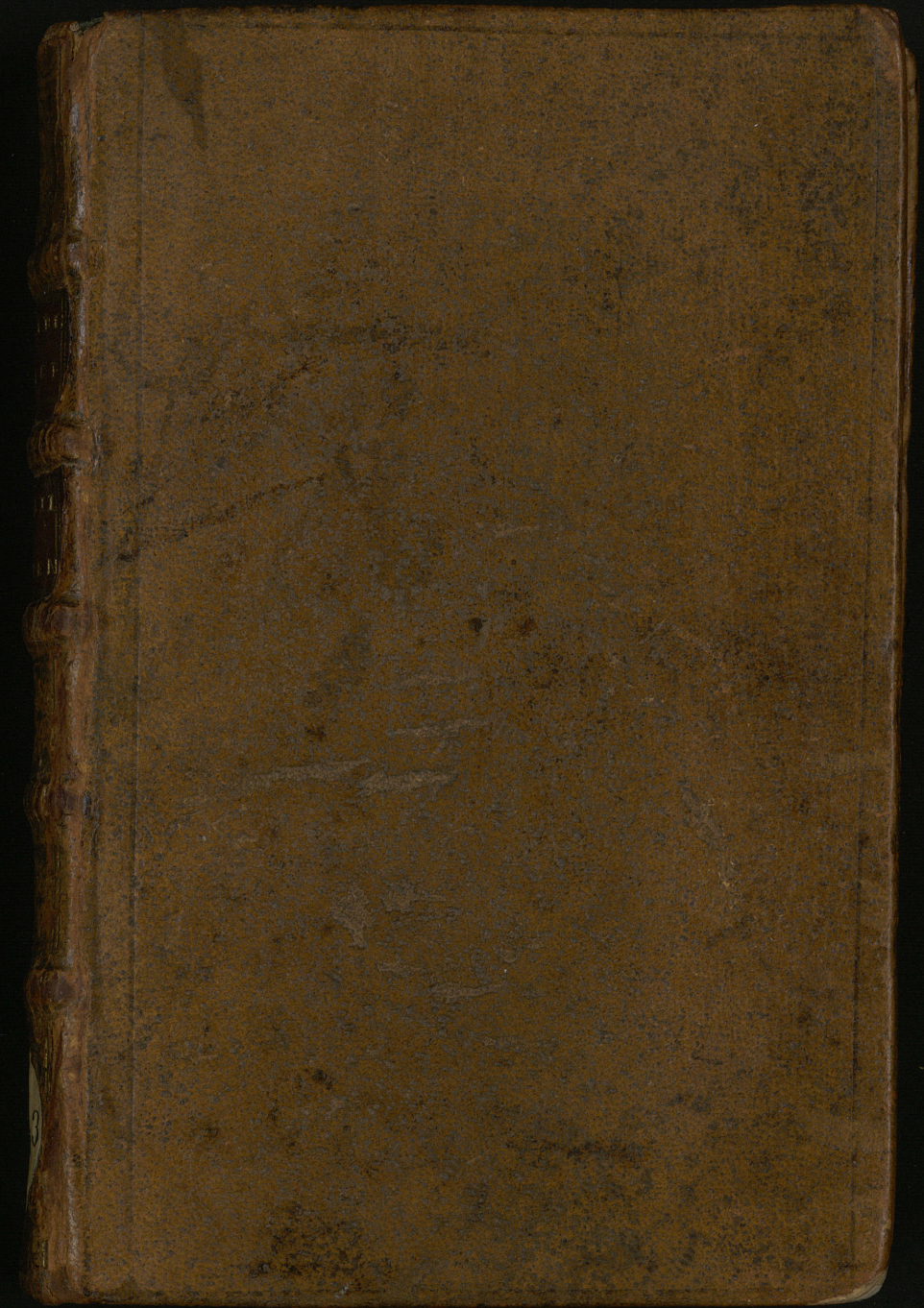
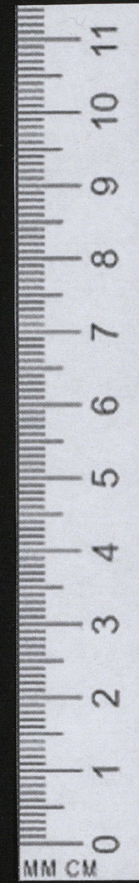


colorchecker CLASSIC



x-rite

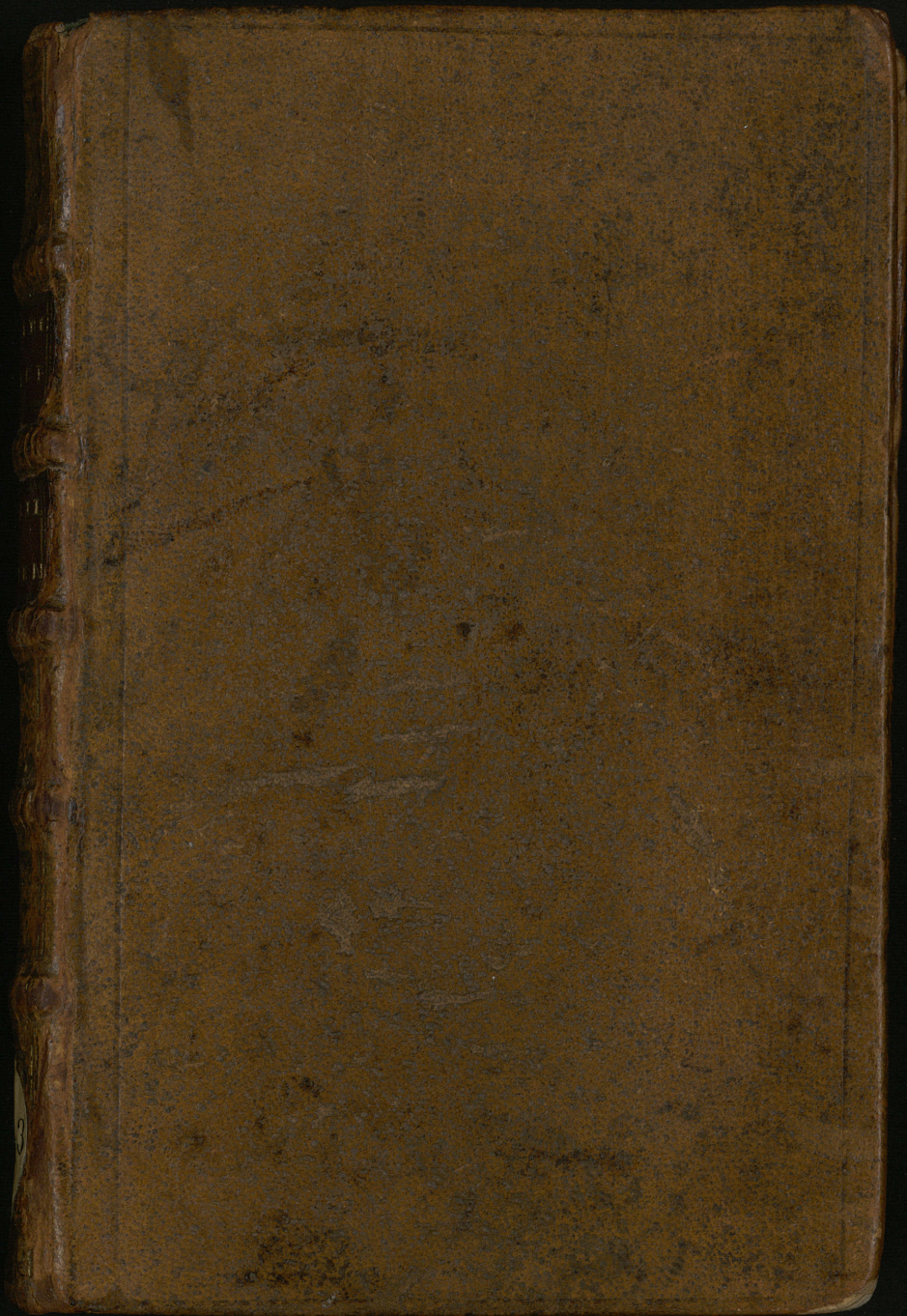
mm



DIVERRO
P. E. C.

BATAILL
DE
FONTEN

36713







Catalogue des Pièces qui composent
ce Volume écrites de Suite comme
elles sont dans La Table —

Louis XV. ode.

Vers sur la bataille de fontenoy
présentés au Roy par gros Jean
bedaut, et carillonneuo de la
paroisse de fontenoy.

La capitotade poëme ou tout ce
qu'on voudra 70^{eme} Edition.

Epitre au Roy par le sieur marquillier
de la paroisse de fontenoy.

Lettre du cheval pégare au sieur
de fontenoy.

Epitre de melle Jarotte Niece du
dit curé.

Neant sur la requeste du dit curé
son Vicaire &c a.

avis Sinceres a m^r de Voltaire

Les conquestes du Roy ode a m^r de
Voltaire.


Le Poëme de Fontenoy 7.^e édition de
Monsieur de Voltaire par m^r
de L'Académie de Rouen

Discours In vers sur les bienemets
de l'année 1744.

Épître au Roy présentée A. S. M.
au camp devant Fribourg le 1.^{er}
Sept. 1744.

Ronde de table a la gloire de m^r
Le m^{al} de France.

ode au Roy suivie de rejouissances

Lettre d'un noble.  un noble
Venitien

Lettre d'un pair de Londres a
L'archevêque de Cantorbury.

Discours prononcé devant le
Roy dans la tente a
Montachin sous Courmayeur
par m^r de Camus S. w. L.
de la Cour des aydes.

Lettre du Roy a m^r d'arches.
de Paris.

Relation exacte & détaillée
envoyée a madame de . . .
par m^r de . . . major du
Regt de . . . contenant ce
qui s'est passé a la bataille
de Fontenoy.

14

LETTRE
D'UN NOBLE GENOIS
A
UN NOBLE VENITIEN.



Handwritten signature or initials

L E T T R E
D'UN NOBLE GENOIS
A
UN NOBLE VENITTIEN.

LETTRE D'UN NOBLE GENOIS

A UN NOBLE VENITIEN.

VOUS desirez , Monsieur , que je mette par écrit le précis de la conversation que nous eûmes il y a six semaines , dans laquelle je m'étois proposé de prouver 1°. Que les Puissances de l'Europe qui ont les armes à la main , ont toutes un grand intérêt à se porter à la Paix. 2°. Que les Alliés de la Reine de Hongrie ont un intérêt au moins double de celui des Puissances belligerantes , de préférer la Paix à la continuation de la Guerre.

Je vais tâcher d'établir ces Propositions , qui vous ont paru d'abord un Paradoxe ; peut-être vous paroîtront-elles moins hasardees , si je puis en même-tems parvenir à découvrir quelle fatalité , ou plutôt quels ressorts de politique ont operé la continuation de la Guerre.

J'essayerai donc de percer le voile qui cache ces ressorts , & j'espere aussi vous

montrer que ce que j'avancerai sur les vûes particulieres de quelqu'une de ces Puissances, est non-seulement établi par un grand nombre de faits, mais aussi par la façon dont chacune d'Elles se conduit. Ayez la bonté, Monsieur, de vous reporter au commencement du mois de May, tems de notre entrevûe; voici comme je raisonnois alors.

Ou les Puissances qui ont les armées à la main prendront le parti de terminer la Guerre par des événemens décisifs, ou Elles chercheront à la traîner en longueur, & préféreront une Guerre de ruse & de conduite à une Guerre de force. Dans le cas qu'on en veuille venir à des affaires décisives, selon toute apparence les événemens seront favorables à la France en Flandres, & à l'Espagne en Italie. En Flandres, le Roi de France a pour lui la supériorité & le nombre des Troupes. Ses Troupes sont plus aguerries, & son Armée est encouragée par sa présence, & par celle de M. le Dauphin. Si le Roi de France a des succès, la Reine de Hongrie perdra de nouvelles Places; le Roi de France continuera à rétrécir la barriere des Hollandois, & approchera ses Frontieres des leurs. En Italie, l'Infant a une supériorité de forces extrêmement décidée; ainsi l'on doit présumer que la Reine de Hongrie n'y en-

Voyant point de Troupes , les Espagnols y entreront , & y prendront pied. On ne peut pas prévoir jusques-où ils porteront leurs Conquêtes ; & s'ils y sont une fois établis , & assurés de la communication avec la France , il ne fera pas facile de les en chasser.

M. le Prince de Conti est à peu près aussi fort que les Armées qui lui sont opposées. Le Roi de Prusse a l'avantage de combattre sur ses foyers , il est à la tête de ses Troupes ; il a une très-belle Armée. Il n'y a point en Europe une Infanterie meilleure que la sienne. Il a déjà remporté des Victoires sur les Armées de la Reine de Hongrie. On ne voit pas pourquoi il n'en remporteroit pas de nouvelles pendant cette Campagne. C'étoit sur ces réflexions que je m'appuyois il y a deux mois , pour assurer que la Reine de Hongrie n'avoit pas lieu de se flatter que la fortune se déclarât , dans le cours de cette campagne , plutôt pour Elle que pour ses Ennemis.

J'ajoutois qu'en cas que le Roi de Prusse & M. le Prince de Conti gagnassent chacun une bataille , il n'étoit pas douteux que le Roi de Prusse ne suivit avec activité ses avantages ; & qu'il ne reportât le Théâtre de la Guerre dans les États de la Reine de Hongrie. Il me paroissoit aussi que la Reine

dé Hongrie dans ce cas pouvoit trouver de grandes difficultés à procurer la Couronne Impériale au Grand Duc.

D'un autre côté les Princes du Bas Rhin resteroient exposés aux maux que le séjour des Armées, ou dans leurs États, ou dans les États voisins, pouvoit leur causer.

N'y avoit-il pas lieu aussi de mettre en question, si dans ce cas l'Electorat d'Hanover, & peut-être la Saxe ne se trouveroient pas menacés de voir porter la Guerre chez eux, & d'être attaqués par les Troupes Françoises, & par les Troupes du Roi de Prusse?

J'étois encore fondé à vous dire, Monsieur, que l'Angleterre & la Hollande ne pouvoient pas continuer la Guerre sans faire des dépenses immenses, sans augmenter leurs dettes, & sans faire souffrir leur commerce. Il me paroissoit douteux si dans le cours de la Guerre, l'Espagne n'accorderoit pas aux François des avantages, au préjudice de l'Angleterre & de la Hollande, pour faire le commerce des Indes.

Enfin, Monsieur, il me sembloit que les avantages que la France pouvoit obtenir à l'occasion de la Guerre pour faire le commerce des Indes Espagnoles, que les acquisitions que la France pouvoit faire en Flandres, que celles que l'Espagne pou-

voit faire en Italie, & le Roi de Prusse en Allemagne, seroient très-préjudiciables aux Hollandois, aux Anglois, au Roi de Sardaigne, au Roi d'Angleterre comme Electeur d'Hanover, & au Roi de Pologne comme Electeur de Saxe.

Je conclusois qu'en cas que la fortune se déclarât contre la Reine de Hongrie, ses mauvais succès pouvoient avoir des suites de très-grande importance.

Supposons à présent que les événemens eussent été favorables aux armes de la Reine de Hongrie, la position des Alliés de la France seroit devenue très-fâcheuse; la Reine de Hongrie chercheroit à se venger du Roi de Prusse: peut-être n'en seroit-il pas quitte pour se voir enlever la Silésie. D'un autre côté la Reine de Hongrie enverroient des forces en Italie; Elle ne se proposeroit pas seulement d'obliger l'Infant à renoncer au dessein d'y faire un établissement; mais peut-être aussi voudroit-elle aller attaquer le Roi de Naples dans ses Etats.

Quant à la France, elle auroit le chagrin d'avoir sacrifié inutilement des Armées nombreuses & des sommes immenses, & celui de voir ses Alliés affoiblis, & ses Ennemis devenus plus puissans. Mais quelque fâcheux que soient ces mauvais succès, ils ne donneroient cependant à la Reine de Hongrie au-

cun avantage sur le Roi de France. Les États de ce Prince sont toujours les mêmes. En rappelant ses Troupes sur ses Frontières, son Royaume sera hors d'insulte. On sçait que la France est en état de résister avec succès à quiconque viendrait l'attaquer dans le dessein d'envahir quelque'une de ses Provinces.

Mais les succès de la Reine de Hongrie ne seroient-ils pas plus préjudiciables à ses Alliés, que ne pouvoient l'être les Victoires de ses Ennemis ? La position de la Cour de Vienne en Allemagne seroit plus avantageuse qu'elle ne l'a jamais été. Elle acquerreroit dans ce cas une grande supériorité sur les Princes de l'Empire qui sont ses ennemis. Cette Princesse commenceroit par profiter de ses avantages pour procurer par la force la Couronne Impériale au Grand Duc. La Reine de Hongrie prétendroit avoir moins acquis à son mari la Couronne Impériale par *Election* que par *Conquête*. Les Princes de l'Empire verroient donner une atteinte irréparable à la plus précieuse de leurs prérogatives, qui consiste à choisir leur Chef. Il passeroit en principe à la Cour de Vienne, que la Dignité Impériale appartient au Grand Duc & à ses descendants, ou à titre de *Conquête*, ou à titre de *Succession*. La liberté de l'Empire seroit bientôt enseveli sous les rui-

nés du droit d'élire le Chef du Corps Germanique. L'autorité avec laquelle le Grand Duc gouverneroit, ne tarderoit pas à changer totalement la forme du Gouvernement dans l'Empire. Aucun Prince de l'Empire, tant ceux qui sont aujourd'hui Alliés de la Cour de Vienne, que ceux qui sont ses Ennemis, ne s'opposeroit à l'avenir impunément aux décisions & aux volontés de la Cour de Vienne. L'Histoire apprend que Charles V, Ferdinand II, & Leopold I, dans les Guerres qui sont survenues sous leur règne, en ont usé également avec tous ceux qui ont pris leur parti; & que les Victoires de ces Empereurs n'ont pas été moins préjudiciables à leurs Alliés, qu'à leurs Ennemis. Les Maisons de Saxe & de Brandebourg ont éprouvé comment la Cour de Vienne reconnoît les services qu'on lui rend. On peut donc être persuadé que les Capitulations, que toutes les Constitutions Germaniques, qu'on a opposées précédemment comme des barrières aux entreprises des Empereurs de la Maison d'Autriche, demeureroient sans aucune force; ces Loix déjà trop négligées tomberoient dans la désuétude, & ensuite dans le mépris. Comment les Princes de l'Empire qui auroient été assujettis par leur Chef avant qu'il l'eût été, pourroient-ils se tirer jamais de cette servitude? Les Empereurs Romains les

plus absolu n'ont pas joui d'une plus grande autorité dans l'étendue de l'Empire Romain ; que celle que le Grand Duc & ses Successeurs exerceroient dans l'Empire Allemand.

L'Italie ne tarderoit pas à se ressentir des succès & des prétentions de la Cour de Vienne , & non-seulement le Roi de Naples pourroit être bientôt troublé dans la possession de ses Royaumes ; mais même le Roi de Sardaigne seroit sans doute aussi dans la suite recherché sur les dernières acquisitions qu'il a faites sur la Cour de Vienne, & à l'occasion des prétentions du Grand Duc, sur le Montferrat.

Telles sont les suites du cas où la Guerre se suivroit par des entreprises décisives : mais si les Puissances qui ont les armes à la main jugeoient à propos d'éviter les hasards des actions décisives, la Guerre se prolongeroit ; il arriveroit dans le cours de cette Guerre, que toutes ces Puissances, tant celles qui sont parties principales, que celles qui ne sont qu'auxiliaires, s'épuiseroient d'hommes & d'argent ; tant qu'elle dureroit, les Sujets de toutes les Puissances souffriroient beaucoup des impositions qu'il faudroit lever sur eux ; les Pays qui sont le Théâtre de la Guerre, continueroient à être exposés aux défoliations que la Guerre traîne après elle ; il pourroit encore arriver que l'Élection de

L'Empereur se différoit, & que l'Empire resteroit long-tems sans Chef. Enfin toutes les Puissances belligérantes seroient exposées aux révolutions & aux revers qui arrivent souvent dans le cours de la Guerre, & sans qu'aucune d'Elles eût à espérer de tirer grand fruit des efforts si onéreux qu'elles auroient faits, & des risques qu'elles auroient courus.

Rien donc de plus incertain que de sçavoir si ce sera la France & ses Alliés, ou la Reine de Hongrie & les siens, qui tireront des avantages de la continuation de la Guerre.

Ne voyons donc de toutes parts dans la continuation de la Guerre, qu'un avenir funeste, sans espérance d'aucun bien pour l'Europe. N'y voyons que des succès préjudiciables à beaucoup de Puissances; mais sur-tout la ruine des Alliés de la Reine de Hongrie, soit dans ses victoires, soit dans ses défaites.

Ainsi quelque plan que les Puissances belligérantes prennent pour continuer la Guerre, ce n'est pas un paradoxe de soutenir qu'il leur conviendrait infiniment mieux à toutes, & principalement aux Alliés de la Reine de Hongrie, de travailler à rétablir la Paix à des conditions qui ne feroient pas de grands changemens dans l'Europe, que de continuer une Guerre si dangereuse.

Comment est-il possible que ces différentes considérations ne ralentissent pas l'acharnement avec lequel la Guerre se continue ? Pour expliquer ce mystère, il devoit suffire de recourir aux motifs de la Guerre : mais comme ces motifs n'ont pas toujours été les mêmes, & qu'ils ont varié suivant les événemens, il est indispensable de rechercher les premiers motifs qui ont mis les armes à la main aux Puissances belligerantes ; & les changemens que les divers événemens ont fait naître dans ces motifs.

Commençons par examiner ce qui a pu déterminer la France à entrer dans la Guerre présente.

A la mort de Charles VI, le Roi très-Chrétien se trouvoit engagé à faire observer la Pragmatique, & à maintenir l'ordre de succession que le feu Empereur avoit établi dans sa Maison. Cette disposition, ou cette loi de Charles VI, se trouvoit contraire aux prétentions de plusieurs Alliés de la France. A peine Louis XV avoit-il signé le Traité de Vienne de 1738, & s'étoit-il obligé à garantir cette Loi, qu'on prévint que ces différentes prétentions donneroient lieu à de grandes divisions ; & dès-lors la Cour de France se donna inutilement beaucoup de soins pour prévenir les troubles qui en pouvoient naître. Charles VI mourut : il est bon

de remarquer que peu de tems avant sa mort il étoit entré dans des projets contraires à la France ; car sans que le Roi très-Chrétien lui eût donné aucun motif de mécontentement, sans avoir égard aux services importants que la France lui avoit rendus quelque tems auparavant, il s'étoit, sur les instances de l'Angleterre, prêté à l'idée de renouveler la grande Alliance de 1701. Ainsi le Roi très-Chrétien avoit tout sujet de se plaindre de la conduite que cet Empereur avoit tenue les derniers jours de sa vie. Aussi-tôt après sa mort, la Maison de Baviere & la Cour d'Espagne produisirent leurs prétentions ; & les différens Traités qu'ils avoient anciennement avec les Prédécesseurs de Louis XV. Ils exposèrent les liens du Sang qui les unissoient au Roi. Enfin, ils lui présentèrent tous les motifs les plus capables d'engager la France à ne les point abandonner dans une conjoncture si importante.

Dans ce cas, quel parti la France pouvoit-elle prendre ? En considération des engagemens que le Roi très-Chrétien avoit contractés par le Traité de Vienne, la Cour de France refusa de suivre les droits qu'elle avoit sur la succession de Charles VI ; elle les sacrifia généreusement à la foi des Traités ; ainsi on n'hésita pas en France, on se déterminà à exécuter en entier le Traité de

Vienne, pour ce qui regardoit les intérêts particuliers du Roi très-Chrétien. Mais ce Prince se trouvoit anciennement lié par d'autres Traités; il avoit les motifs les plus forts pour soutenir les intérêts de la Cour d'Espagne, & ceux de la Maison de Baviere. Le Roi d'Espagne représentoit qu'à quelque Tribunal que sa prétention fut portée, elle seroit décidée en sa faveur. L'Electeur de Baviere produisoit des Consultations d'un grand nombre de Jurisconsultes Allemans, qui établissoient, que ses droits à la succession d'une partie des biens de la Maison d'Autriche étoient incontestables. Le Roi de France qui se trouva combattu entre ce qu'il devoit à l'Espagne & à la Baviere, & entre les engagements qu'il avoit avec la Cour de Vienne, prit le parti de travailler à concilier ces différentes Cours. Il arriva que ses soins n'eurent point de succès: la Cour de Vienne prit de la défiance sur les intentions du Roi de France, elle en usa avec aigreur, elle fit des Traités dont la France n'eut pas lieu d'être satisfaite. Les Anglois qui étoient précédemment en Guerre avec les Espagnols à l'occasion de leur Commerce, embrasserent les intérêts de la Cour de Vienne. Ils résolurent d'engager la Reine de Hongrie à rejeter tout accommodement. Ils se proposerent de faire servir la circonstance présente à l'a-

avantage de leur Commerce. C'est ce qui a engagé insensiblement la Guerre générale.

La France qui n'avoit pas lieu d'être contente de la Reine de Hongrie, a dès-lors moins ménagé cette Princesse. Pour amener la Cour de Vienne à traiter sur ses différens avec l'Espagne & avec la Baviere, Louis XV a d'abord fait entendre qu'il ne pouvoit pas refuser de joindre des Troupes à celles de ces Princes; & ces insinuations n'ayant pas déterminé la Reine de Hongrie aux plus legers sacrifices, qui eussent suffi pour empêcher une rupture; il est arrivé que les Troupes Françoises conjointement avec celles de la Maison de Baviere, ont attaqué les Etats contestés. Quiconque a connu le Ministre qui avoit pour lors toute la confiance du Roi de France, l'éloignement que la douceur de son caractere, & son grand âge lui donnoient pour les grandes entreprises; doutera-t-il qu'il ait jamais donné d'autre conseil au Roi son Maître, que celui d'engager la Reine de Hongrie à faire quelque justice aux Alliés de ce Prince sur leurs prétentions? Et d'ailleurs n'est-il pas évident, que si la France eût voulu profiter de cette circonstance pour s'agrandir, la Cour de Vienne lui eût fait des avantages considérables, à condition d'abandonner les intérêts de ses Alliés? Il seroit donc injuste de soup-

onner la France d'avoir agi par des motifs d'ambition.

El ne le seroit pas moins , de vouloir qu'elle eût observé ses engagements , pris à la lettre. Falloit-il qu'elle refusât tout apui , tout secours à un Prince , gendre du Roi très-Chrétien , & qui est un Prince de sa Maison même ? Pouvoit-il abandonner un Prince de la Maison d'Allemagne , la plus anciennement alliée avec la France , & qui est liée avec le Roi par une très-proche parenté ? Etoit-il possible d'exiger que non-seulement il sacrifiat ses propres droits , mais aussi qu'il abandonnât ceux des autres ; qu'il n'eût aucun égard à la réserve du droit du tiers , que ses Alliés reclamoient , & qui est fondé sur le droit naturel & sur toutes les Loix ? La France devoit-elle se brouiller avec les Princes de sa Maison , avec ses anciens Alliés , par complaisance pour une Puissance qui lui avoit donné en dernier lieu plusieurs grands sujets de plainte ? L'intérêt de son Commerce lui permettoit-il d'avoir si peu de ménagement pour l'Espagne ? Ce n'est point assurément par amour de la justice , que quelques Politiques souhaiteroient que la France eût exécuté à la lettre l'article du Traité de Vienne qui concerne la garantie de la Pragmatique ; ce ne peut être que l'effet de la partialité , ou de la prévention. D'ailleurs , comme dans les

Arts il y a une précision géométrique, à laquelle il n'est pas possible d'atteindre; il y a aussi dans la Morale, des précisions idéales qu'on ne peut pas pratiquer, & dont on se contente d'approcher le plus qu'on peut.

Les Cours de Vienne & de Londres, aimèrent mieux exposer la Reine de Hongrie à perdre une grande partie de ses Etats, & engager une Guerre générale, que de terminer par la voie de la Négociation les différens qu'elle avoit avec les Princes qui avoient des droits sur la succession du feu Empereur son Pere.

Les premiers événemens de la Guerre, avoient enflé d'abord les esperances des Alliés de la France; ils en conçurent de trop grandes; ils formerent de trop vastes projets. La fortune ne tarda pas à leur devenir contraire: dès-lors ils s'approchèrent de l'esprit de modération, dont la Cour de France ne s'étoit jamais écarté; dès-lors aussi cette Cour recommença à faire connoître en toute occasion que le Roi très-Chrétien voyoit avec regret l'Europe en guerre, qu'il souhaitoit qu'on pût trouver des tempéramens pour concilier toutes les différentes prétentions, & qu'il faciliteroit la Paix avec empressement. Toutes les Puissances de l'Europe qui ont fait faire en France des insinuations pour le rétablissement de la Paix, &

les Hollandois en particulier, peuvent attester que Louis XV a toujours été constamment dans ces mêmes dispositions.

Il y a deux faits qui prouvent bien évidemment son désintéressement, & la droiture de ses intentions. Il a déjà été prouvé, que quand la Guerre tourneroit malheureusement pour la France & pour ses Alliés, tout ce qui pourroit lui en arriver, c'est que ses Alliés ne pussent pas réussir dans leurs prétentions; & que dans ce cas en rappelant ses Troupes sur ses Frontières, elle sera en état d'empêcher qu'on ne les entame. La Campagne de l'année 1744, & les commencemens de celle-ci établissent assez solidement, que tant que la Guerre continuera, la France pourra facilement dans le cours de chaque Campagne étendre ses Limites du côté de la Flandre. Il est certain aussi, que si la fortune, dans la suite de la Guerre, continuoit à se déclarer par-tout en sa faveur, & en faveur de ses Alliés; non-seulement ses Alliés pourroient remplir l'objet qu'ils ont eu en faisant la Guerre, mais aussi qu'elle pourroit en retour de ses dépenses, prétendre & obtenir des dédommagemens proportionnés à ses succès, & à ceux de ses Alliés. Ainsi la Guerre présente donne sûrement à la France des occasions de s'agrandir; ainsi la France est assurée que la continuation de la

Guerre lui fera avantageuse dans tous les cas. Mais, malgré cette position, elle a toujours été disposée à la faire finir, & en a toujours cherché les moyens.

Rappelez-vous, s'il vous plaît, Monsieur; la situation brillante, dans laquelle la France & ses Alliés se trouvoient à la mort de Charles VII. Le Roi d'Espagne, le feu Empereur, le Roi de Prusse, la France avoient chacun de leur côté pris les plus justes mesures pour avoir pendant le cours de la Campagne de cette année, des forces supérieures à celles de la Reine de Hongrie; ces forces ne diminuerent rien de leur modération. Et pendant tout l'hiver, malgré les avantages particuliers que la France pouvoit trouver dans la continuation de la Guerre, elle n'en a pas moins marqué d'empressement pour rendre la Paix à l'Europe.

Ce n'est pas sans regret qu'elle a senti que la continuation de la Guerre pourroit embarrasser l'Élection d'un Chef du Corps Germanique. Que n'a pas fait le Roi, pour montrer dans cette occasion sa bonne volonté à l'égard de l'Allemagne? Ignore-t-on que S. M. T. C. a fait connoître qu'elle étoit dans la disposition d'écouter les propositions qui tendroient à laisser procéder à l'Élection d'un Empereur, conformément aux Loix de l'Empire; & que tout ce qu'elle demandoit,

étoit qu'on n'exigeât point d'Elle d'abandonner ses Alliés, de traiter sans leur participation, & de faire des démarches qui misent la Cour de Vienne en état de les accabler, & de s'emparer de l'Empire.

La Campagne a commencé par la Bataille de Fontenoy. Une des premières suites de cette Victoire, a été de déclarer par-tout où il convenoit, que moins flatté de la gloire de ses Armes, que touché de voir tant de sang répandu, le Roi n'en étoit pas moins porté à la Paix. La Victoire de Friedberg n'a pas non plus changé ces dispositions. Ainsi la France, & avant que la Guerre commençât, & pendant tout le Regne de l'Empereur Charles VII, & enfin, depuis la mort de ce Prince jusqu'au jour présent, a montré toujours constamment de l'inclination, & même de l'empressement à entrer dans des Négociations propres à rétablir la Paix; elle a toujours eu l'intention de fonder ses Négociations sur des principes conformes à l'équité, & à ce que peut demander le bien général de l'Europe.

Qu'on cesse donc d'accuser la France d'être la cause de la durée de la Guerre. Qu'on reconnoisse que loin de s'éloigner de la justice & de la modération, elle n'a point eu d'autres principes; & que sa conduite a rendu ses principes visibles: ce qui est le ca-

raçtere de la droiture & de la vérité.

Si nous passons aux motifs qui ont déterminé le Conseil de Vienne & celui de ses Alliés, quelle différence n'y observerons-nous pas ? Je ne prétend point faire de grands reproches à la Cour de Vienne, de ce qu'après la mort du feu Empereur, elle a prétendu qu'on laissât tous ses Etats en entier & sans aucune division à la Reine de Hongrie. Je ne lui ferai point un grand crime non plus de ce qu'elle s'est proposé pour lors de procurer la Couronne Impériale au Grand Duc. Il est vrai qu'il eût été convenable de montrer plus de modération, & de ne point refuser si durement & si absolument d'examiner les droits que de grands Princes produisoient. Il est vrai encore, que l'on ne pouvoit pas procurer la dignité Impériale au Grand Duc, sans faire injure aux Princes de l'Empire qui pouvoient y aspirer, & sans donner atteinte au droit que le Corps Germanique a de choisir son Chef. Je conviens cependant que ces prétentions de la Reine de Hongrie étoient assez dans l'ordre ordinaire des choses ; & plût à Dieu que la Cour de Vienne se fût bornée là. Il ne faut pas prendre pour amour de la Paix, quelques propositions qui ont été faites alors pour engager la France à abandonner ses Alliés, & à favoriser la Reine de Hongrie dans ses

vies. Le dessein que cachoit cet artifice, est trop facile à pénétrer. La fermeté avec laquelle la Cour de Vienne a refusé de faire justice aux Princes qui avoient des prétentions sur la succession de Charles VI, a donc engagé la Guerre. Quelques mois après, le feu Empereur a été élevé à l'Empire, & la Reine de Hongrie a protesté contre l'Élection.

Vous pouvez vous souvenir, Monsieur, que le jour où Charles VII. a été élu Empereur, a été celui où la fortune a commencé à lui être contraire; & que coup sur coup il a éprouvé une grande suite de revers. La Cour de Vienne, qui, comme je l'ai déjà dit, avoit cherché peu de tems avant la mort de Charles VI, à renouer ce que l'on appelloit l'ancien systême, la grande Alliance de 1701, la ligue d'Autriche & des Puissances Maritimes, & qui étoit pour lors très-étroitement liée avec la Cour de Londres, a crû l'occasion propre pour reprendre ce projet. La Reine de Hongrie s'est proposé dès-lors d'enlever l'Empire au feu Empereur, & de le procurer au Grand Duc: elle a conçu l'espérance de foumettre les Ennemis qu'elle avoit au-dedans de l'Empire: elle s'est proposé de se procurer par-là plus d'autorité & de superiorité en Allemagne, que n'en avoient jamais eu ses Ancêtres, & de ravir

enfin à l'Empire toute liberté ; ce que Charles V, & Ferdinand II n'avoient pû qu'ébaucher : & comme elle avoit cédé des États à quelques-uns de ses Ennemis pour les détacher de leurs Alliés, elle a formé le dessein de se faire dédommager de ces sacrifices ; mais sans perdre de vûe le projet de rentrer dans les États qu'elle avoit cédés.

D'un autre côté, le Roi d'Angleterre a conçu le dessein de tirer avantage des changemens qui étoient arrivés en Allemagne : il n'a plus borné ses projets à soutenir la Cour de Vienne, & à favoriser le Commerce Anglois. La Cour de Vienne & la Cour de Londres sont convenues entre elles, que l'Angleterre continueroit à donner des subsides à la Reine de Hongrie pour la mettre en état de remplir ses objets ; & que cette Princesse faciliteroit au Roi d'Angleterre l'acquisition des Principautés Ecclésiastiques, qui sont dans le voisinage de l'Electorat d'Hanover. Ainsi la fermeté avec laquelle la Cour de Vienne a soutenu l'indivisibilité de la succession du feu Empereur, a été la première origine de la Guerre ; & les vastes projets que les Cours de Vienne & de Londres ont formés dans la suite, en sont devenus le principal motif, & sont cause qu'elle a continué.

C'est dans cet esprit, & dans la vûe de

remplir ces projets, que ces deux Cours ont rejezté pendant long-tems les insinuations qui leur ont été faites pour les porter à la Paix ; c'est dans ce même esprit qu'elles n'ont point écouté les Puissances qui leur ont offert leur médiation, & qu'elles ont détourné les Hollandois de leur offrir la leur. Il n'y a personne qui ignore combien le feu Empereur Charles VII a fait d'efforts inutiles pendant plus de deux ans, pour faire cesser les hostilités qui désoloient plusieurs Etats de l'Europe, & pour remettre la décision de ses prétentions au Jugement de l'Empire ; la Cour de Vienne a toujours rejezté ces propositions avec hauteur. On ne fauroit attribuer qu'à ses vûes d'ambition l'inexécution du Traité d'Hanau ; en terminant ce Traité il eût été facile de rétablir la Paix générale. Mais les Cours de Vienne & de Londres ne voyoient pas jour pour exécuter dans le tems de ce Traité les projets qu'elles avoient formés ; elles ont donc fait perdre cette occasion de rendre le calme à l'Europe.

L'ambition démesurée de la Cour de Vienne, n'a pas tardé à se développer encore davantage. Il y a eu un moment où elle a eu des succès inespérés, qui ont paru étonner l'Europe : elle a crû ses Ennemis trop abatus pour pouvoir s'en relever ; dès-lors se croyant dispensée d'avoir des ménagemens

pour aucune Puissance , elle a produit des prétentions excessives ; & pour les autoriser, elle a avancé des principes qui doivent inquiéter indistinctement tous les Etats avec lesquels elle a fait depuis 200. ans des Traités, en vertu desquels ils jouissent de quelques Droits ou de quelques Etats. Ce n'est pas seulement avec quelques-uns des Ministres des Cours, qui devoient concourir à l'exécution de ses vastes desseins, qu'elle s'est expliquée. Les Chefs des Brigands qu'elle a joints à ses Armées, ont été les dépositaires & les organes de ses intentions ; dignes instrumens de semblables projets.

Comme les vûes de la Reine de Hongrie sur la Couronne Impériale étoient depuis long-tems un des principaux motifs de la Guerre, & un des plus grands obstacles à la Paix ; toute l'Europe fonda de nouvelles espérances sur la mort de Charles VII. On imaginoit que la dignité Impériale pourroit entrer en quelque compensation, & faciliter un arrangement définitif. Mais les projets de la Cour de Vienne ne s'accordoient pas avec les idées, qui pouvoient rétablir le calme.

Il a paru à la Reine de Hongrie, que si la Paix précédoit l'Élection, alors les Princes de l'Empire, maîtres de consulter à loisir & de sang froid leurs véritables intérêts, pourroient faire des réflexions qui ne seroient pas

favorables au Grand Duc. Personne, en effet, n'envifagera sérieufement les intérêts de l'Allemagne, qu'il ne fente que ce feroit un grand malheur pour l'Empire, fi la Couronne Impériale rentroit dans une Cour, qui de tout tems a eu tant d'envie de fubjuguer l'Empire; qui a des mefures prises depuis des fiècles pour exécuter ce deffein; & qui ne s'est jamais crûe fi près d'y réuffir, que dans la conjoncture préfente. Tous les Princes de l'Empire qui ne font point fervilement attachés à la Maifon d'Autriche, conçoivent qu'il conviendroit infiniment mieux à l'Allemagne que cette Couronne pafsât à un Prince fage, moderé, dont les vûes ne feroient pas de faire des ufurpations fur les différens Membres du Corps Germanique, mais dont l'ambition noble & fage feroit de rendre à tous, les droits, les prérogatives & la Dignité qui leur appartient; & enfin, de les délivrer de ce qu'ils ont fouffert d'oppreffion fous le Gouvernement des Princes de la Maifon d'Autriche.

Mais fi les liens dans lefquels la Cour de Vienne tient affujettis tant de Membres du Corps Germanique, empêchoient le plus grand nombre des Princes de l'Empire de fe conduire fur ces principes, il paroiffoit vraifemblable qu'au moins ils chercheroient à fortifier la barriere que l'Empire a oppo-

tée à l'ambition des Empereurs de la Mai-
 son d'Autriche, & qu'ils dresseroient dans
 cette vûe une capitulation plus gênante pour
 le Grand Duc, que ne le sont celles des
 derniers Empereurs. On fait à Vienne que
 les Capitulations par écrit ont commencé à
 l'Electon de Charles V. & que la grande
 puissance de ce Prince fit prendre alors de
 nouvelles précautions pour assurer la liberté
 du Corps Germanique. La Cour de Vienne
 a craint sur cet exemple, que si le Grand
 Duc étoit élu Empereur dans le calme de
 la Paix, il n'arrivât que des Princes d'Alle-
 magne zelés pour le bien de leur Patrie,
 engageassent le Corps Germanique à pren-
 dre plus de précautions que dans les Elec-
 tions ordinaires pour conserver leurs droits,
 & particulièrement pour empêcher que cet-
 te Election n'anéantît la prérogative que
 l'Empire a de choisir son Chef, & ne ren-
 dît la Couronne Impériale héréditaire dans
 la Maison de ce Prince.

La Cour de Vienne pour ne pas s'expo-
 ser au danger de perdre la Couronne Impé-
 riale, ou à celui de voir dresser une Capitu-
 lation trop gênante, a donc crû devoir en-
 tretenir le trouble dans l'Europe, & se re-
 fuser aux Négociations qui tendroient à réta-
 blir la Paix avant l'Electon.

Ainsi la mort de Charles VII ayant ré-

veillé plus vivement que jamais les desseins & les espérances de la Cour de Vienne sur la Couronne Impériale, cette Cour n'en a pas eu moins d'éloignement pour la Paix. Elle s'est proposé de procurer l'Empire au Grand Duc, sans rien rabattre de ses autres prétentions; elle a pour lors envisagé l'acquisition de la Dignité Impériale pendant le cours de la Guerre, comme un moyen de remplir les vûes qu'eut toujours la Maison d'Autriche de s'approprier l'Empire, de le rendre héréditaire, & de le dépouiller de ses privilèges. Il lui a paru aussi qu'en acquérant la Dignité Impériale dans ces circonstances, elle pouvoit engager l'Empire, & l'intéresser en sa faveur dans la Guerre présente, & qu'avec cette augmentation de forces, elle se dispenserait de faire aucun sacrifice en faveur de l'Espagne & de la Maison de Baviere, & qu'elle pourroit exécuter les projets qu'elle avoit formés contre les Ennemis qu'elle a au-dedans & au-hehors de l'Allemagne.

La Cour de Londres, toujours également occupée de ses projets, a continué à soutenir la Cour de Vienne dans ces vûes.

Il est arrivé de là que les différentes insinuations, renouvelées par quelques Puissances depuis six mois, tant en Angleterre qu'à Vienne, pour porter ces Cours à la Paix, n'ont produit aucun effet.

Si pour presser davantage ces deux Cours, on leur a représenté que le grand éloignement qu'elles montroient à la Paix, pouvoit produire à la fin un très-mauvais effet chez leurs Alliés ; & qu'en laissant entrevoir tant d'ambition, il étoit à craindre que leurs Alliés ne se refroidissent ; si l'on a fait sentir à la Cour de Londres que la Nation Angloise pourroit enfin se lasser de ce qu'on l'a fait servir de prétexte pour acquérir des Etats en Allemagne en faveur du Roi d'Angleterre, & qu'il pourroit arriver aussi que les Hollandois sentiroient à la fin que l'Angleterre n'a pas moins d'envie dans cette Guerre de détruire leur commerce, que de se rendre maître de celui des Indes Espagnoles ; quel fruit a-t-on retiré de ces exhortations ?

Ces deux Cours ont employé toute sorte d'artifices pour éluder de s'y rendre. Elles ont commencé par mettre en avant que la Pragmatique étant l'occasion de la Guerre, il falloit avant de commencer à traiter de la Paix, remettre les choses préliminairement comme elles étoient établies par la Pragmatique. Ces deux Cours vouloient donc exiger par autorité, avant de consentir à traiter de la Paix, que les Alliés de la France renonçassent préalablement & préliminairement à toutes leurs prétentions ; que le Roi de Prusse rendît la Silésie ; que la France ren-

dît les Conquêtes qu'elle a faites en Flan-
dres ; que l'Espagne rendît la Savoye & le
Comté de Nice ; & que la Cour de Vienne
ne donnât rien en retour.

Si la Cour de Vienne avoit consenti à ce
qu'on examinât les Droits respectifs des
Princes qui forment des prétentions sur la
succession de Charles VI, & si elle avoit de-
mandé que préalablement on remît la Reine
de Hongrie en possession de tous les Etats
qu'elle a perdus depuis le commencement
de la Guerre ; cette proposition, comme con-
forme au Droit Civil & à la Jurisprudence
ordinaire, auroit été assez spécieuse, mais au
fond elle auroit été fort déraisonnable. Car
ne seroit-ce pas vouloir éterniser les Guer-
res, & ôter tout moyen de finir les diffé-
rens qui s'élevent entre de grands Princes,
que de prétendre ramener les choses pour la
possession, à l'état qui précédoit les contes-
tations ? Ce seroit vouloir assujettir les Prin-
ces aux règles & aux formes qui ne s'obser-
vent que dans les Tribunaux où l'on porte
les procès des particuliers. N'est-ce donc
pas vouloir l'impossible, & par conséquent
se refuser à la Paix ? Mais les conditions que
les Cours de Vienne & de Londres ont voulu
exiger des plus puissans Princes de l'Europe
pour faire la Paix avec eux, sont encore bien
moins acceptables. Elles demandent que pré-

liminairement les Alliés de la France renoncent absolument aux prétentions, & remettent les choses sur le pied où elles étoient avant la Guerre. Les Cours de Vienne & de Londres ne veulent donc point considérer que la France & ses Alliés ont déjà pris de grands avantages sur leurs Ennemis; que non-seulement la France & ses Alliés sont en possession de plusieurs Etats appartenans à la Cour de Vienne & au Roi de Sardaigne; & que la France & ses Alliés sont au moins autant en situation de continuer la Guerre, que leurs Ennemis. Elles ne veulent point voir qu'il s'en faut beaucoup qu'il n'y ait aucune raison de penser que la Cour de Vienne & ses Alliés soient à l'avenir dans le cours de la Guerre, plus heureux que la France & ses Alliés. Ces deux Cours ne veulent point faire attention que dans l'affaire présente, les droits de la Reine de Hongrie sont au moins aussi obscurs, que les succès de la Guerre sont douteux; & que quand le sort des armes & les droits sont incertains, le seul moyen équitable & praticable d'accommoder les différends des grandes Puissances, est de les engager à se relâcher toutes un peu de leurs prétentions, & de les rapprocher les unes des autres moyennant des sacrifices respectifs. Cette façon de procéder ne marque-t-elle pas bien sensiblement l'au-

torité que les Cours de Vienne & de Londres veulent prendre dans l'Europe ; & ne fait-elle pas bien voir qu'elles prétendent que leur volonté soit une loi qui assujettisse indistinctement toutes les Puissances ?

Les Cours de Vienne & de Londres ont demandé ensuite, qu'avant d'entrer dans une Négociation, la France fit des Propositions. Quelle prétention ? n'est-ce pas proposer à la France de demander la Paix ? Est-elle donc réduite à cette situation ? & la Cour de Vienne & celle de Londres sont-elles dans une position si avantageuse, que la France doive implorer leur faveur pour obtenir la Paix ? D'ailleurs n'est-il pas sensible que la France seule ne peut pas faire des Propositions ; que pour en faire, il faudroit les concerter avec ses Alliés : ne sçait-on pas que de concilier sur un projet de Traités tant de Puissances, c'est une affaire longue, qui demande beaucoup de discussions, qui peut aisément refroidir des Alliés, & mettre de la défiance entre eux ; au lieu que si la Cour de Vienne & les Anglois eussent trouvé bon que quelques Médiateurs eussent fait à la France des Propositions raisonnables, elle eût pu les communiquer à ses Alliés, sans que la France, ni la Cour de Vienne, ni leurs Alliés en pussent souffrir aucun préjudice. L'autorité & la considération que la
France

France a parmi ses Alliés, l'eût mise à portée de leur persuader de les accepter. Des Médiateurs sages, desintéressés, & amateurs du bien de l'Europe, eussent sans doute imaginé des expédiens pour concilier les difficultés les plus épineuses : ces heureux expédiens échappent presque toujours aux parties ; ou bien on craint de les proposer, de peur de donner quelque avantage sur soi. Un tiers va plus directement au vrai, & au bien de la chose. En tout cas c'est toujours annoncer la pureté de ses vûes, & la droiture de ses intentions, que de donner sa confiance à des Médiateurs ; au lieu que refuser toute médiation, c'est montrer à tout l'Univers que l'on ne reconnoît de Justice que sa volonté & son intérêt.

Sous prétexte qu'il est contraire aux Loix de l'Empire, que les Puissances Etrangères se mêlent de l'Electiion de l'Empereur, & ayent des Armées en Allemagne dans le tems qu'il s'agit de procéder à une Electiion ; les Cours de Vienne & de Londres ont voulu exiger de la France que préalablement à toute Négociation, elle fit sortir ses Armées des Etats de l'Empire, & les appellât sur ses frontieres. N'apperçoit-on pas que leur but n'étoit autre que de porter la France à abandonner ses Alliés, & à cesser de faire des diversions en leur faveur, afin que la

Reiné de Hongrie pût employer toutes ses forces , & une partie de celles de ses Alliés contre les Princes de l'Empire avec qui elle est en guerre , afin de les subjuguier , & afin de parvenir ensuite , ou en même-tems par force , à la Couronne Impériale.

Les Gazettes de Hollande ont appris depuis peu , que la Cour de Dannemarc ayant aussi offert à la Cour de Londres la Médiation du Roi son Maître pour l'accommodement des affaires générales , on lui a répondu que l'intervention des autres Puissances pour faire la Paix étoit inutile ; que si la France desiroit la Paix , elle n'avoit qu'à faire des Propositions propres à y conduire ; que S. M. B. & ses Alliés s'y prêteroient moyennant que la France se déterminât à accorder une satisfaction convenable aux Parties lésées. Le fanatique Gazetier de Cologne qui est payé pour exagérer tout ce qui peut relever le parti Autrichien , ou pour dissimuler tout ce qui l'abat , ajoute qu'une Puissance si altière , a des forces suffisantes pour soutenir son audace. Il faut convenir que si la Cour de Londres par cette réponse si hautaine , si peu convenable à tant d'égarés , si peu proportionnée à la situation des Puissances belligérantes , ne s'est pas proposé d'empêcher qu'on ne pénétre qu'elle est dans un besoin pressant de faire la Paix ,

elle y est du moins peu disposée, si l'on en croit ce Gazetier.

Cette conduite des Cours de Vienne & de Londres fournit la preuve la plus forte de l'étendue de leurs projets. Ces deux Cours sont trop éclairées pour ne pas sentir qu'en calculant les espérances qu'elles ont de remporter des succès dans la Guerre présente, & qu'en les comparant aux espérances que leurs Ennemis peuvent avoir d'y réussir; il ne résulte pas pour elles des motifs de continuer la Guerre. On voit cependant qu'elles éloignent la Paix; quelle raison peuvent-elles avoir? c'est qu'elles considèrent que si cette Guerre étoit malheureuse pour elles, & pour leurs Alliés, les suites fâcheuses de ces malheureux succès se partageroient entre elles & leurs Alliés. L'Angleterre ne craint point qu'on puisse prendre pied dans ses Isles; la Cour de Vienne est persuadée que le poids d'une Guerre malheureuse tomberoit autant sur les Hollandois, sur le Roi de Sardaigne, & sur les Princes de l'Empire, que sur la Reine de Hongrie; au lieu que si la fortune étoit favorable à la Cour de Vienne & à la Cour de Londres, ces deux Cours auroient seules exclusivement tous les profits de la Guerre. La Cour d'Angleterre s'empareroit de tout le commerce des Indes Espa-

gnoles, à l'exclusion des Hollandois & de toutes les autres Puissances de l'Europe; le Roi d'Angleterre étendrait ses Etats d'Allemagne; la Cour de Vienne acquerreroit la Dignité Impériale; elle seroit à portée de subjuguier bientôt tout l'Empire, & de faire de nouvelles acquisitions en Italie. C'est là le mot de l'Enigme qu'offre la conduite des Cours de Vienne & de Londres dans leur obstination à prolonger la Guerre, quoiqu'il n'y ait pas d'apparence que cette Guerre puisse être heureuse pour elles. Voilà donc la clef de la politique de la Cour de Vienne & de la Cour d'Angleterre; & voilà l'objet qui doit attirer l'attention de toutes les Puissances de l'Europe.

Toute la conduite de ces deux Puissances prouve qu'elles n'ont pas un autre système. S'il étoit à présumer que la France & ses Alliés fussent, par rapport à la Paix, dans des intentions peu convenables, il seroit de l'intérêt de la Cour de Vienne & de ses Alliés, de mettre la France dans la nécessité de produire ses intentions; la Cour de Vienne & l'Angleterre tireroient de là un grand avantage pour maintenir leur union avec leurs Alliés, & pour resserrer les liens qui les unissent ensemble. Pourquoi négligent-elles cet avantage? pourquoi éludent-elles d'entrer dans une Négociation, dont elles tireroient tant de

fruit, si elles n'avoient que de bonnes intentions, & si la France n'en avoit que de mauvaises ? C'est qu'elles sont persuadées de la droiture des intentions de la France. Ces deux Cours craignent la Paix ; elles veulent ôter à leurs Alliés & à toute l'Europe l'occasion de connoître au juste les dispositions de la France. La Cour de Vienne veut continuer à recevoir des subsides immenses, & à jouer un premier rôle dans l'Europe. Le Roi d'Angleterre ne se voit pas encore à portée de faire en Allemagne les acquisitions qu'il se propose ; les Anglois ne voyent pas les Espagnols réduits au point de leur abandonner entièrement le commerce des Indes ; la Cour de Vienne ne trouve pas encore les choses disposées à ce que le Grand Duc puisse obliger l'Empire à lui accorder la Couronne Impériale, & à lui soumettre, comme bientôt cela arriveroit, le Corps Germanique.

Tel est l'état présent des choses par rapport à la Paix. La France a souvent déclaré qu'elle ne vouloit rien pour elle ; qu'elle ne se propose point de renverser le système de l'Europe ; qu'elle ne demande point qu'on fasse des injustices aux Anglois dans leur commerce. La France & ses Alliés sont dans la disposition d'entrer en Négociation pour concilier les prétentions de la Cour de

Vienne avec les leurs, & pour chercher des tempéramens qui facilitent la Paix. D'un autre côté, la Reine de Hongrie & ses Alliés offrent de prendre pour bases des Négociations pour la Paix, des propositions qui n'ont aucune proportion avec la position des choses; ils en usent comme s'ils étoient en droit & en état de donner la Loi; ils refusent toute conciliation. La France & ses Alliés sont donc portés à la Paix; tandis que les auteurs & les continueurs de la Guerre sont évidemment la Reine de Hongrie, la Nation Angloise, & le Roi d'Angleterre comme Electeur d'Hanover.

S'il paroît tant de modération & tant d'amour pour la Paix dans les vûes de la France, s'il paroît tant d'envie de continuer la Guerre, tant d'ambition dans les projets de Vienne & de Londres; il est aisé de remarquer la même différence, la même opposition, dans les moyens qui sont employés de part & d'autre.

Je vous prie de vous souvenir, Monsieur, qu'avant que la Guerre fût entamée, la Cour de Vienne a constamment refusé de donner aucune satisfaction à l'Espagne & à l'Electeur de Baviere sur leurs prétentions: qu'il n'y a pas lieu de douter que moyennant quelque sacrifice, elle n'eût porté ces deux Puissances à se relâcher un peu de leurs

droits ; & que la Cour de France les eût engagées à se contenter de médiocres acquisitions par la voie d'un accommodement , plutôt que d'en poursuivre de plus grandes par la voie incertaine de la Guerre. Rappelez-vous encore que sur les moindres succès , au commencement de la Guerre, la Cour de Vienne a formé les plus grands projets. Voyons comment elle les a suivis.

Au premier moment où la fortune lui a été favorable , elle n'a observé aucun égard pour la personne du Chef de l'Empire , Elle l'a insulté par ses écrits , & par ses entreprises ; elle ne s'est point embarrassée si ces insultes retomboient sur tout l'Empire , & si par ces procédés la Cour de Vienne manquoit , contre toute bienséance , à ce qu'elle devoit à un Corps aussi respectable que le Corps Germanique. Ce n'est pas tout. Bientôt elle a produit sans détour , sans ménagement , le dessein de faire annuler l'Élection du feu Empereur : elle a résolu d'employer toutes sortes de voies pour parvenir à le dépouiller par force & malgré l'Empire , de la Couronne Impériale , & pour la mettre sur la tête du Grand Duc. De semblables procédés laissent-ils douter que la Reine de Hongrie se propoisoit de mettre à exécution le dessein formé il y a trois siècles , par la Cour de Vienne , d'usurper l'Empire ? Car

poser, & elles en font des motifs de Guerre.

Combien ont-elles supposé de faux Traités & de fausses Négociations pour rendre la France odieuse ? On peut se souvenir avec quel bruit elles ont publié il y a quelque tems, qu'elles avoient découvert que la France avoit voulu engager le Grand Seigneur à attaquer la Hongrie, afin qu'à la faveur de cette diversion, l'Empereur Charles VII pût plus aisément réussir dans ses projets ; & que quand il a été question de produire les Pièces qui faisoient preuve de ce fait, il ne s'est rien trouvé de semblable.

Un reproche qu'elles renouvellent sans cesse, c'est que la France n'exécute pas exactement ses Traités, & qu'elle a des vûes qui doivent allarmer toute l'Europe. Voyons si la bonne foi, la fidélité & la modération servent de règle à ces deux Cours, & si elles pratiquent dans les occasions ces vertus, ou si elles s'en parent seulement dans les insinuations & dans les déclamations qu'elles font contre la France.

La Cour de Londres étoit convenue d'un Traité de Neutralité avec le Roi très-Chrétien : elle a jugé à propos de le rompre lorsqu'elle a crû le pouvoir impunément, sans que la France lui en ait donné aucun motif.

La Cour de Vienne étoit convenue d'un

Quand la France s'est mise en état de se défendre contre leurs entreprises ; elles se font plaindre de ses préparatifs, comme si elle vouloit envahir toute l'Europe. Si elle a marqué de la modération, elles ont conclu de-là qu'elle étoit abattue, qu'il ne falloit qu'un dernier effort pour achever de l'accabler ; & il n'a pas tenu à leurs soins que toutes les Puissances n'ayent fait une croisade pour concourir à ce projet.

Si dans les tems où ces Cours ont eu des avantages sur leurs ennemis, elles ont laissé connoître les conditions dures & messéantes qu'elles vouloient exiger pour rétablir la Paix, & si la France a rejeté ces propositions ; ces Cours ont fait faire à ce sujet les déclamations les plus vives contre la France, elles lui ont reproché avec toute l'animosité possible, qu'elle vouloit faire la loi à toutes les Puissances : comme si ceux qui veulent imposer des Loix, ne sont pas ceux qui proposent des conditions peu assorties aux droits & aux circonstances.

Voilà quel esprit anime ces Cours, voilà leur amour pour la Paix & pour la vérité : elles sont également un crime à la France, tantôt de sa modération, tantôt des mesures qu'elle prend pour se défendre contre leurs entreprises, & enfin de ce qu'elle ne veut pas recevoir les loix qu'elles lui veulent im-

poser, & elles en font des motifs de Guerre.

Combien ont-elles supposé de faux Traités & de fausses Négociations pour rendre la France odieuse ? On peut se souvenir avec quel bruit elles ont publié il y a quelque tems, qu'elles avoient découvert que la France avoit voulu engager le Grand Seigneur à attaquer la Hongrie, afin qu'à la faveur de cette diversion, l'Empereur Charles VII pût plus aisément réussir dans ses projets ; & que quand il a été question de produire les Pièces qui faisoient preuve de ce fait, il ne s'est rien trouvé de semblable.

Un reproche qu'elles renouvellent sans cesse, c'est que la France n'exécute pas exactement ses Traités, & qu'elle a des vûes qui doivent allarmer toute l'Europe. Voyons si la bonne foi, la fidélité & la modération servent de règle à ces deux Cours, & si elles pratiquent dans les occasions ces vertus, ou si elles s'en parent seulement dans les insinuations & dans les déclamations qu'elles font contre la France.

La Cour de Londres étoit convenue d'un Traité de Neutralité avec le Roi très-Chrétien : elle a jugé à propos de le rompre lorsqu'elle a crû le pouvoir impunément, sans que la France lui en ait donné aucun motif.

La Cour de Vienne étoit convenue d'un

Traité de Cartel avec la France : elle n'a pas voulu entendre parler de l'exécuter, tant qu'elle a crû trouver quelque avantage à ne point l'observer.

Je vous ai déjà parlé du Traité d'Hanau, & je vous ai dit qu'il n'a été rompu, que parce que ces deux Cours s'appercevoient que s'il avoit lieu, elles feroient moins à portée de suivre leurs projets ambitieux.

Y a-t-il jamais eu un procedé moins mesuré & plus hautain, que celui de ces deux Cours en cette occasion ? Ce Traité qui avoit coûté tant de soins au Prince Guillaume de Hesse, & dans lequel le feu Empereur avoit fait tant de sacrifices, qui avoit été convenu après beaucoup de conférences, a été rompu sans qu'il fut arrivé aucun événement nouveau, sans que l'Empereur y eût donné lieu, sans aucun prétexte & avec aussi peu de ménagement, que si les Cours de Vienne & de Londres étoient en droit de donner la loi suivant leurs caprices.

Quel droit les Anglois & la Cour de Vienne ont-ils eu de disposer de Final dans le Traité de Worms, & de donner au Roi de Sardaigne cette Place, qui, à tant de titres, appartient à la République de Genes, si ce n'est qu'au mépris des Vertus dont ils remplissent leurs discours quand ce langage leur convient, il se croient tout permis, & que

tous les moyens leur font bons , pourvû qu'ils les conduisent à leur but.

Je vous ai expliqué qu'à la mort de Charles VII. les Cours de Vienne & de Londres avoient conçu plus d'espérance que jamais , de procurer au Grand Duc la Dignité Impériale ; je vous ai développé les différens motifs qui avoient fait souhaiter à la Reine de Hongrie de l'obtenir plutôt pendant la Guerre , que pendant la Paix. Je vous prie de voir , Monsieur , quelle voie elle a prise pour mener ce projet à exécution.

A peine Charles VII étoit mort , que les Cours de Vienne & de Londres renouvelèrent avec la plus grande activité tous leurs soins , & recoururent à toutes sortes de faux exposés , tant pour susciter des Ennemis à la France , que pour éloigner la Paix. Il a été répandu à ce même dessein un argent immense par l'Angleterre , & par la Hollande dans différentes Cours. Il seroit trop long de rapporter toutes les intrigues , & toutes les démarches contraires au respect dû à l'Empire & à la liberté du Corps Germanique , dans lesquelles les Cours de Vienne & de Londres ont engagé depuis long-tems , & en dernier lieu , l'Electeur de Mayence. Il n'y a point d'artifices , ni même de faussetés qu'elles n'ayent mis en œuvre , pour tâcher non-seulement de brouiller le Roi de Pologne avec

la France & ses Alliés, & pour empêcher la réconciliation du Roi de Prusse avec la Cour de Pologne, mais aussi pour engager le Roi de Pologne dans des démarches qui donnoient au Grand Duc la facilité de s'emparer de la Dignité Impériale au préjudice de ce Prince.

La Cour de Russie & la Porte ayant offert chacune de leur côté leur Médiation pour rétablir le calme dans l'Europe; les Cours de Vienne & de Londres en ont pris l'allarme, & ont employé toutes sortes de moyens pour détourner de ce dessein toutes ces Puissances. Les Ministres de Vienne & de Londres ont pris occasion de l'offre que la Porte faisoit de sa Médiation, pour tâcher d'indisposer la Cour de Russie contre la Cour de France. On fait que sans aucun égard à la vérité & aux faits qui sont de leur connoissance, ils ont tâché de persuader aux Ministres de la Czarine, que c'étoit sur la sollicitation de la France que la Porte avoit offert sa Médiation, & que la France avoit demandé cette Médiation de la Porte dans des vûes désoobligeantes pour la Russie. Enfin les Ministres de ces deux Cours ont trouvé le moyen par leurs différentes pratiques, de rendre inutiles les bonnes intentions de cette grande Princesse, qui ne borne pas ses projets à rendre heureux les Peuples qui sont sous son Empi-

rè , & qui a encore l'ambition de faire le bonheur de tous les Peuples de l'Europe.

Enfin on a vû à la honte du siècle , employer sans aucune pudeur dans presque toutes les Cours mille impostures ; celui qui les a inventées , a vu sans rougir ses menfonges se découvrir peu après qu'il les avoit faits : il lui a suffi d'en avoir tiré avantage pendant un jour , & aussi-tôt qu'une imposture a été usée , il en a substitué une autre avec le même front.

Arrêtons-nous , Monsieur , un peu à la façon dont la Reine de Hongrie en a usé avec l'Electeur de Baviere depuis la mort de l'Empereur son Pere. J'ose vous dire que quelque prévenu que vous soyez en faveur de la Maison d'Autriche , vous y reconnoîtrez bien clairement le dessein que la Cour de Vienne a toujours eu d'usurper la Dignité Impériale , & de soumettre à ses Loix tous les Princes de l'Empire. Vous y verrez à découvert avec quelle violence , avec quel mépris des Loix cette Cour procede , quand elle croit que son intérêt l'exige , ou le permet.

A la premiere nouvelle de la mort de Charles VII. la Cour de Vienne a cherché à persuader au jeune Electeur qu'il étoit juste & convenable de rompre tous les Traités qu'il avoit avec les Alliés de l'Empereur son Pere ; elle a fait insinuer à ce Prince par tou-

tes fortes de voies, que quoique ce ne fût qu'à la sollicitation du feu Empereur que la France a fait entrer tant de Troupes en Allemagne, quoiqu'elle n'eût eu d'autres vûes que de soutenir les droits de la Maison de Baviere, quoiqu'elle eût sacrifié à l'avantage de cette Maison un nombre infini d'hommes & des sommes d'argent immenses, il étoit juste de manquer, à l'égard du Roi très-Chrétien, à la reconnoissance & à la bonne foi; & de marquer à la France la plus grande ingratitude & la plus noire perfidie. Voilà le retour que la Cour de Vienne a proposé au jeune Electeur de montrer pour les services que le Roi de France a rendus au feu Empereur. Telle est la vertu que la Cour de Vienne pratique, & qu'elle propose de pratiquer pour pouvoir devenir son Allié. Si le jeune Electeur, qui se souvenoit encore des derniers conseils que lui avoit donnés l'Empereur son Pere en mourant, a eu horreur de ces propositions, qui étoient aussi contraires à ses intérêts, qu'elles étoient odieuses & contraires à tous sentimens d'honneur; la Cour de Vienne n'a pas perdu pour cela son projet de vûe. Les mauvaises dispositions de la Cour de Munic mal servie par quelques-uns de ses Ministres, & trahie par d'autres, ont mis la Cour de Vienne en état de remporter de grands avantages sur le jeune Electeur. Ce

Prince a vû bientôt ses Ennemis rentrer dans ses Etats ; il a été bientôt obligé de sortir de sa Capitale ; dans ce moment environné des créatures de la Cour de Vienne, il a été séduit, & a signé tout ce que la Cour de Vienne exigeoit de lui. Et cette Cour au lieu de faire un Traité avec ce Prince, lui a imposé les loix les plus dures, les plus injustes & les plus scandaleuses. Je vous en rapporterai quelques Articles.

Au lieu de permettre à ce jeune Prince d'observer les égards que la bienséance exige d'un fils pour son pere, & de marquer du respect pour la mémoire du feu Empereur, la Cour de Vienne l'oblige, non pas à mettre en arbitrage les prétentions que Charles VII. avoit formées sur la succession de la Maison d'Autriche, mais à s'en désister purement, & simplement ; par conséquent, ou la Cour de Vienne force ce jeune Prince à déclarer, au mépris de l'Empereur son Pere, que ses prétentions étoient nulles & non fondées, ou la Cour de Vienne déclare qu'elle subjugue ce Prince ; & qu'elle s'empare par force de ses droits.

Le feu Empereur avoit mis en doute si le Suffrage du Royaume de Boheme devoit avoir de l'activité dans la Diette de l'Élection ; la Cour de Vienne, sans donner au jeune Prince des raisons propres à lui faire croire que

que le sentiment du feu Empereur n'étoit pas conforme aux Loix de l'Empire, l'oblige ou à taxer d'injustice par le fait la conduite de son Pere, ou fait à ce jeune Prince la violence de le soumettre à accorder l'activité au Suffrage du Royaume de Boheme, quoique ce droit ait été jugé douteux par tout l'Empire.

Les Loix de l'Empire exigent que les Electeurs donnent leur suffrage pour la Dignité Impériale, suivant ce que leur conscience leur dit être le plus grand bien de l'Empire. La Cour de Vienne ne juge pas à propos de respecter cette Loi; elle exige du jeune Prince que sans égard aux lumieres de sa conscience; sans égard aux avantages de sa patrie, au mépris des Loix de l'Empire, il donne son Suffrage suivant ce que souhaitera de lui la Reine de Hongrie. Une pareille clause n'est-elle pas nulle d'elle-même? Doit-elle être regardée comme la convention d'un Traité de Paix, ou comme un Acte de violence qu'on exerce dans l'ivresse d'un succès, & par lequel on foule aux pieds les obligations les plus respectables? Peut-on nommer une convention avec un Prince, un Acte par lequel on l'oblige à agir contre ses lumieres, & contre des Loix sacrées, dont il n'a pas été à son pouvoir de s'affranchir? Cette clause, comme contraire aux Loix de l'Empire, comme

préjudiciable & injurieuse au Corps Germanique, ne donne-t-elle pas droit à l'Empire de se plaindre de ce Traité, & de l'annuller? Observez, Monsieur, comment la Reine de Hongrie, qui recourt d'une façon si pressante aux Loix de l'Empire, quand elle croit qu'elles lui sont favorables, & qui dans ces cas fait tant d'efforts pour intéresser en sa faveur toute l'Allemagne: observez, dis-je, comment elle respecte ces mêmes Loix, quand il est de son intérêt de les violer.

Ce n'étoit point assez, suivant la Cour de Vienne, que l'Electeur fit son Traité avec la Reine de Hongrie contre les engagements qu'il avoit avec le Roi de France, & contre ce qu'il lui devoit à tant de titres; elle l'a forcé à contracter par le 8. Article une obligation formelle de faire la guerre aux Puissances qui ont fait de si grands efforts pour soutenir les droits de sa Maison, aussi-tôt que cette Guerre conviendra à la Reine de Hongrie.

Comme ce Traité n'a pas pû décider toutes les prétentions respectives des deux Cours, la Cour de Vienne a bien voulu stipuler qu'on régleroit à l'avenir celles qu'il laisseroit indéçises; mais pour s'assurer qu'elle les feroit dans le tems décider à sa satisfaction, & pour s'assurer aussi que les clauses du Traité qui regardent le Suffrage de Boheme

& l'Electiō de l'Empereur , quelque nulles qu'elles soient par elles-mêmes , seroient observées exactement ; elle a obligé ce jeune Prince à consentir à ce qu'elle laisât garnison dans ses Places , & à lui laisser pour gage une partie de ses Etats. Ne sentant point, faute d'expérience , les inconvéniens qu'il pouvoit y avoir pour lui à se mettre à la discrétion de la Cour de Vienne , il a eu trop de confiance dans les promesses trompeuses qu'elle lui a faites. Cette Cour a abusé de sa facilité , & elle se prévaut aujourd'hui des avantages qu'elle a extorqués à sa jeunesse par la perfidie de quelques-uns de ses Ministres , pour exiger de lui les conditions les plus dures dans le Traité définitif, qui est actuellement en négociation entre cet Electeur & la Reine de Hongrie.

On croiroit que du moins un Traité si dur , si injuste , si onéreux à la Cour de Munic , si avantageux à la Reine de Hongrie , auroit été fidèlement exécuté par la Cour de Vienne , & qu'elle auroit eu attention à ne pas le violer la premiere, de peur des conséquences : mais comme elle espere qu'en finissant cette Guerre , il lui restera une très-grande supériorité sur ses Ennemis , cette considération ne l'inquiète pas. En voulez-vous la preuve ? la voici. Le 14. Article porte , que toute hostilité , levée de contribution , exactions , livrai-

sons de fourages & de pain , cesseront absolument en Baviere , immédiatement après la signature des préliminaires. Cependant la Cour de Vienne n'en exige pas moins sur le pied le plus fort quinze mois de contributions arriérées. Les malheurs de la Guerre n'avoient pas encore assez abattu ce Prince au gré de la Couronne de Vienne , & ce n'est pas assez de l'avoir dépouillé de ses droits ; elle croit qu'il lui convient encore de réduire ses peuples à la dernière misère , & de les mettre hors d'état de payer à leur Souverain des impositions, qui fussent aux dépenses les plus nécessaires de sa Cour.

Une des clauses du Traité de l'Electeur de Baviere est , que si les Troupes Etrangères qui faisoient partie de l'Armée de ce Prince avant son Traité , desiroient retourner chez elles, il ne seroit apporté aucun empêchement à leur marche. Est-ce en exécution de cette clause que l'artillerie Françoisise a été pillée à Quintzbourg ? Cette clause n'a pas empêché non plus la Cour de Vienne de faire arrêter les Troupes de l'Electeur Palatin. Les nouvelles publiques apprennent comment on en a usé avec elles. En même-tems qu'on arrête les Troupes de ce Prince, qu'on les desarme, qu'on les débauche, on met ses Etats au pillage, on fait toutes sortes de vexations à ses Sujets; quoique ce Prince ne soit point en

guerre avec la Cour de Vienne, elle veut le dépouiller d'une partie de ses Etats, & s'agrandir à ses dépens; quel objet peut avoir cette violence, si ce n'est de conquérir le suffrage de l'Electeur Palatin? C'est donc ainsi que la Cour de Vienne observe la Loi de l'Empire, qui ordonne de laisser aux Electeurs la liberté des Suffrages.

Le Landgrave de Hesse, en prêtant ses Troupes au feu Empereur, & depuis à l'Electeur son Fils, n'avoit rien fait qui fût contraire aux Loix de l'Empire, ou dont la Cour de Vienne pût justement s'offenser. Au mépris du Traité de Baviere, qui porte qu'on laissera retourner ces Troupes dans les Etats de Hesse, on les a arrêtées contre la teneur de ce Traité, & contre les droits des Princes de l'Empire; on veut obliger ce Prince à faire entrer ses Troupes au service des Anglois, & par conséquent au service de la Cour de Vienne. Tels sont les égards que la Cour de Vienne a pour la liberté des Princes de l'Empire. Tels sont les ménagemens qu'elle a pour ces Princes, avant même que le Grand Duc soit Empereur. Si ce Prince parvenoit à la Dignité Impériale, comment cette Cour en useroit-elle?

Ainsi la façon dont ce Traité s'exécute, s'accorde non-seulement avec les principes qui l'ont dicté, mais aussi avec les vûes, &

avec l'esprit, qui ont dirigé la Cour de Vienne dans tous les tems.

Si les Articles de ce Traité, que la Cour de Vienne ne croit pas assez favorables pour elle, ont été sans exécution dans le moment que ce Traité a été signé; quel fond faites-vous, Monsieur, sur les promesses des subsides de la part de la Hollande & de l'Angleterre, dont la Cour de Vienne leurre depuis quelques mois le nouvel Electeur? Ces deux Puissances ne sont point engagées à ces subsides; & aujourd'hui que l'Electeur de Baviere ne peut point les croiser dans leurs vûes, la situation de ce Prince leur importe fort peu. Y a-t-il apparence qu'elles se chargent de subsides en sa faveur, hors dans le cas où ce Prince pourroit leur prêter quelques Troupes? Ces promesses ne sont donc qu'un artifice de la Cour de Vienne, ou pour jouer ce Prince, ou pour l'amener, s'il est possible, à la résolution de prêter ses Troupes contre la France: résolution que ce Prince sçait qu'il ne pourroit pas prendre sans se couvrir de honte & d'infamie.

Ce n'est pas seulement à l'égard des Princes qui ont formé des prétentions, ou qui ont fourni des Troupes contre la Reine de Hongrie, que la Cour de Vienne exerce ses violences: mais elle n'épargne pas même l'Electeur de Cologne, Prince rempli d'hon-

neur, fort attaché au bien de sa patrie, & qui aime sa Maison. Comme il est fort mécontent des traitemens faits à l'Electeur son neveu, & à l'Electeur Palatin, on craint qu'il ne se prête pas aveuglément & indécemment aux vûes ambitieuses de la Cour de Vienne. Pour soumettre donc ce Prince à ses vûes, pour l'empêcher d'agir suivant les mouvemens de sa conscience, & de suivre les principes que lui inspirent la haute naissance, l'intérêt de l'Allemagne, l'intérêt de sa Maison, on environne, on remplit ses Etats de Troupes Autrichiennes & Angloises. Sans ménagement, sans aucune reconnoissance pour les services qu'il a rendus les années dernieres à la Reine de Hongrie, on le menace d'exactions militaires plus fortes que celles qu'on exige de l'Electeur Palatin, s'il ne laisse sa voix & ses Troupes à la disposition de la Cour de Vienne.

Ainsi cette Cour, suivant ses intérêts, opprime également amis & ennemis; ainsi fait-elle ouvertement la violence à trois Electeurs, de leur extorquer par force leurs Suffrages en faveur du Grand Duc; ainsi oblige-t-elle le Roi de France, quelque éloignement qu'il ait de se mêler de l'Electio[n] de l'Empereur, à y prendre part indirectement, & à laisser dans ce dessein une Armée en Allemagne, attendu que les Princes oppri-

més reclament les Traités par lesquels la France a garanti la liberté du Corps Germanique.

Je crois, Monsieur, vous avoir montré, d'une part, quel esprit a toujours animé les Cours de Vienne & de Londres dans les contestations présentes ; & d'autre part, quelle conduite la Cour de France a tenue constamment. Trouvez-vous bon que pour faciliter cette comparaison je vous remette sous les yeux pour un moment les objets que je vous ai déjà représentés ?

Il a été prouvé que quelque art qu'on ait employé pour rendre odieuse la conduite de la France, elle n'a jamais eu d'autre vûe en se portant à la Guerre, que d'engager la Cour de Vienne à donner quelques satisfactions aux anciens Alliés du Roi très-Chrétien sur leurs justes prétentions. Je crois avoir démontré qu'après la mort de Charles VI, avant le commencement de la Guerre, dans la suite, & jusqu'au jour présent, la France a montré la plus grande modération, le plus grand desintéressement, & tout l'amour possible pour la Paix. Il a été prouvé que dans toutes ses entreprises, dans toutes ses alliances, elle n'a jamais eu d'autre but que de se défendre contre la mauvaise volonté des Cours de Vienne & de Londres. J'ai déjà produit les Etats Généraux, & plusieurs au-

tres Puissances, comme témoins qu'il n'a pas tenu à elle d'engager des Négociations, qui missent fin à la Guerre présente, pourvû qu'elles se fissent de concert avec ses Alliés : que si elle s'est contentée de montrer qu'elle étoit dans l'intention d'écouter des Propositions de Paix, & que si elle n'en a pas fait elle-même, c'est qu'elle a eu juste lieu de craindre que ses Ennemis n'abusassent des ouvertures qu'elle auroit pû faire. Enfin, que si elle a refusé de proposer elle-même des conditions, elle a reçu favorablement toutes les offres de Médiation, qui lui ont été faites.

Il est donc évident que la France n'a jamais eu aucune vûe d'ambition dans le cours de cette Guerre, qu'elle ne cherche point à la continuer, qu'au contraire elle desire très-sincèrement la Paix, que ses intentions sont droites, qu'elles sont simples, qu'elle n'a point d'intérêts secrets, qu'elle ne cache point sous des dehors spécieux des desseins injustes; & que comme ses vûes sont remplies d'équité, sa façon de proceder est conforme à ses vûes.

Il paroît d'un autre côté, que quoique dans l'origine de la Guerre, le but de la Cour de Vienne ait été seulement de conserver ses droits, elle a conçu les projets les plus ambitieux, aussi-tôt qu'elle a eu des succès; que la Cour de Londres a aussi formé des des-

seins très-vastes & très-préjudiciables à toute l'Europe ; que dans l'espérance de remplir leurs projets à la faveur de la Guerre, ces deux Cours apportent tous les soins possibles pour retarder le retour de la Paix ; que comme leurs projets sont pernicieux à toute l'Europe, elles recourent à toutes sortes d'artifices pour couvrir leurs vûes, & qu'elles les suivent avec la violence la plus outrée.

Ajoutons que la France, quels que soient les succès de la Guerre, ne peut que gagner à la continuer, & que le sort de ses Alliés dépend des événemens. Au contraire, si la fortune se déclare contre les Cours de Vienne & de Londres, la continuation de la Guerre leur sera très-préjudiciable, mais encore plus à leurs Alliés : & quand même les événemens favoriseroient ces deux Cours, elles en pourroient tirer de grands avantages, mais leurs Alliés en souffriroient beaucoup. Dans cette position la France desire la Paix, & la facilite autant qu'il est en son pouvoir ; elle préfère donc la Paix à son avantage particulier. Le Roi de France aime mieux ne point étendre ses Frontières, & ne point laisser ses Alliés & leurs prétentions exposées aux hazards de la Guerre. Il préfère à la gloire & à son intérêt particulier, l'avantage de ses Alliés, & le bien général de l'Europe. Les Cours de Londres & de

Vienne au contraire, dans le desir qu'elles ont de s'agrandir, regardent avec répugnance tout ce qui pourroit rapprocher la Paix. Elles s'obstinent à continuer une Guerre, dont elles ne sont pas assurées de tirer quelque avantage pour elles-mêmes, & dont les succès, quels qu'ils soient, seront certainement très-préjudiciables à leurs Alliés.

Je vous avois assuré précédemment, que ces deux Cours comptoient trop sur le succès de leurs Armes, & qu'il étoit très-possible que la France & ses Alliés eussent le dessus. Jusqu'à présent l'événement justifie assez mes réflexions; & par-là je me crois autorisé à pouvoir vous annoncer ce que je prévois qui va arriver. Je prévois qu'à la fin l'Europe ouvrira les yeux à tant de lumieres; on reconnoitra généralement que la France & ses Alliés ne sont pas moins en état que leurs Ennemis de soutenir la Guerre; que si la Guerre venoit à continuer, il n'y a pas lieu de croire que la France & ses Alliés fussent moins heureux dans les Campagnes qui suivroient, qu'ils l'ont été dans la précédente & dans celle-ci. Les gens sensés, dans toutes les Cours de l'Europe, sentiront qu'il y a du fanatisme à forcer le Roi très-Chrétien à faire malgré lui des Conquêtes; & qu'il n'étoit pas prudent de lui inspirer, aussi-bien qu'à M. le Dauphin, le goût des Armes.

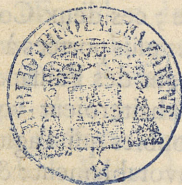
On conviendra unanimement, que si ce Monarque fait gagner des Batailles, & prendre en peu de tems les plus fortes Places de ses Ennemis, la Victoire n'est pour lui qu'une occasion de montrer sa sagesse & sa modération. On verra que si par l'étendue & par la justesse de ses lumieres il forme des plans qui étonnent l'Europe, s'il en assure les succès par sa prudence & par sa fermeté; il fait sacrifier à la Justice & à la Paix, les avantages qu'il pourroit tirer de ses succès. On sera persuadé que si la prudence ne lui permet point de proposer des conditions de Paix, il fera toujours disposé à entrer en Négociation, sur un plan qui ne donnera aucune atteinte à l'Equilibre de l'Europe, ni à celui du Commerce. D'un autre côté, à mesure que toutes les Puissances de l'Europe, tant celles qui n'ont pas encore pris parti dans la Guerre présente, que celles qui sont Auxiliaires de la Reine de Hongrie, ouvriront les yeux sur la droiture des intentions de la France; elles appercevront toute l'étendue des projets des Cours de Vienne & de Londres; elles démêleront leurs artifices, & connoîtront que les motifs qu'elles présentent pour continuer la Guerre, sont de purs prétextes. On sentira combien il seroit préjudiciable à toute l'Europe, que leurs projets pussent s'exécuter. Quelque chaleur qu'elles

mettent dans les insinuations qu'elles font faire par toutes les Cours, personne n'en fera plus ému; toutes les Cours qui n'ont point encore pris le parti de la Reine de Hongrie, ne le prendront point. Les autres, ou cesseront de lui donner du secours, ou la secoureront plus froidement. Les Ministres des différentes Puissances, qui sont corrompus par l'or de l'Etranger, perdront la confiance de leur Maître. Les Cours de Vienne & de Londres ayant compris que leurs artifices sont éventés, leurs projets démasqués, leur conduite généralement blâmée, & qu'il n'y a plus personne qui soit la dupe de leurs impostures, & des fantômes qu'elles forgeoient à plaisir pour irriter toute l'Europe contre la France; ces deux Cours deviendront elles-mêmes plus portées à la Paix. Pour lors les insinuations des Puissances bien intentionnées, qui souhaiteroient voir l'Europe délivrée des Troubles qui l'agitent, seront écoutées plus favorablement: & attendu que la France persistera toujours dans les mêmes dispositions où elle a toujours été, il y a apparence que pour lors la bonne volonté & les soins de ces Puissances pourront enfin parvenir à rétablir la Paix.

Je suis, &c.

(11)

A SAVONE , chez PAUL MARINETTI ,
près Notre-Dame , M. DCC. XLV.



LETTRES

D'UN PAIR

DE LA GRANDE BRETAGNE

A MILORD

SECRÉTAIRE DE L'ÉTAT

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

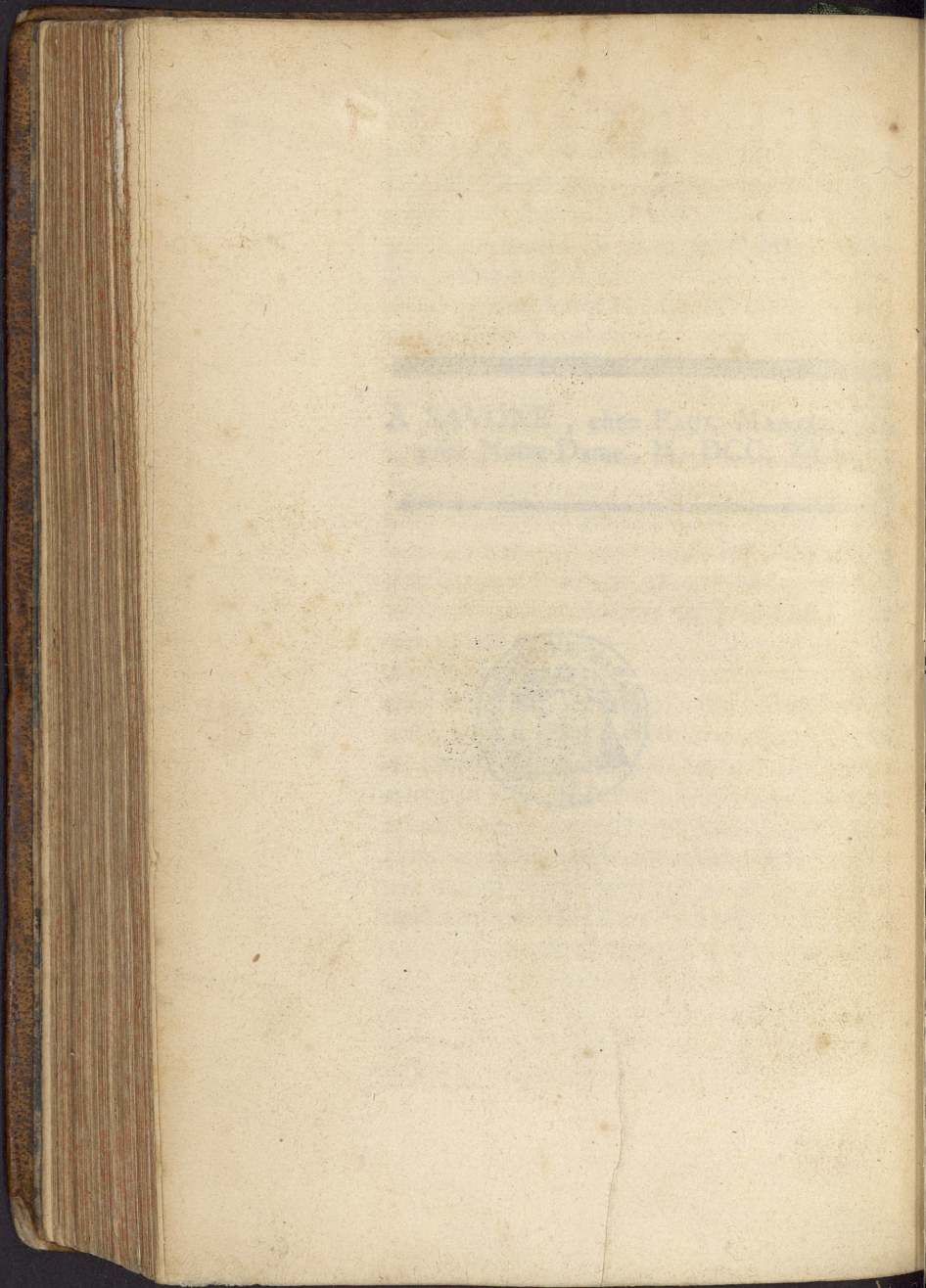
TRADUITES DE L'ANGLAIS

PAR LE CHEVIER EDWARD MALTBY,
Membre de la Société Royale de
Londres & de celle de Berlin.

A LONDRES

Chez INGRAM, près l'Église S. Paul.

M. DC. XLV



I

DE

ARC.

de l'é

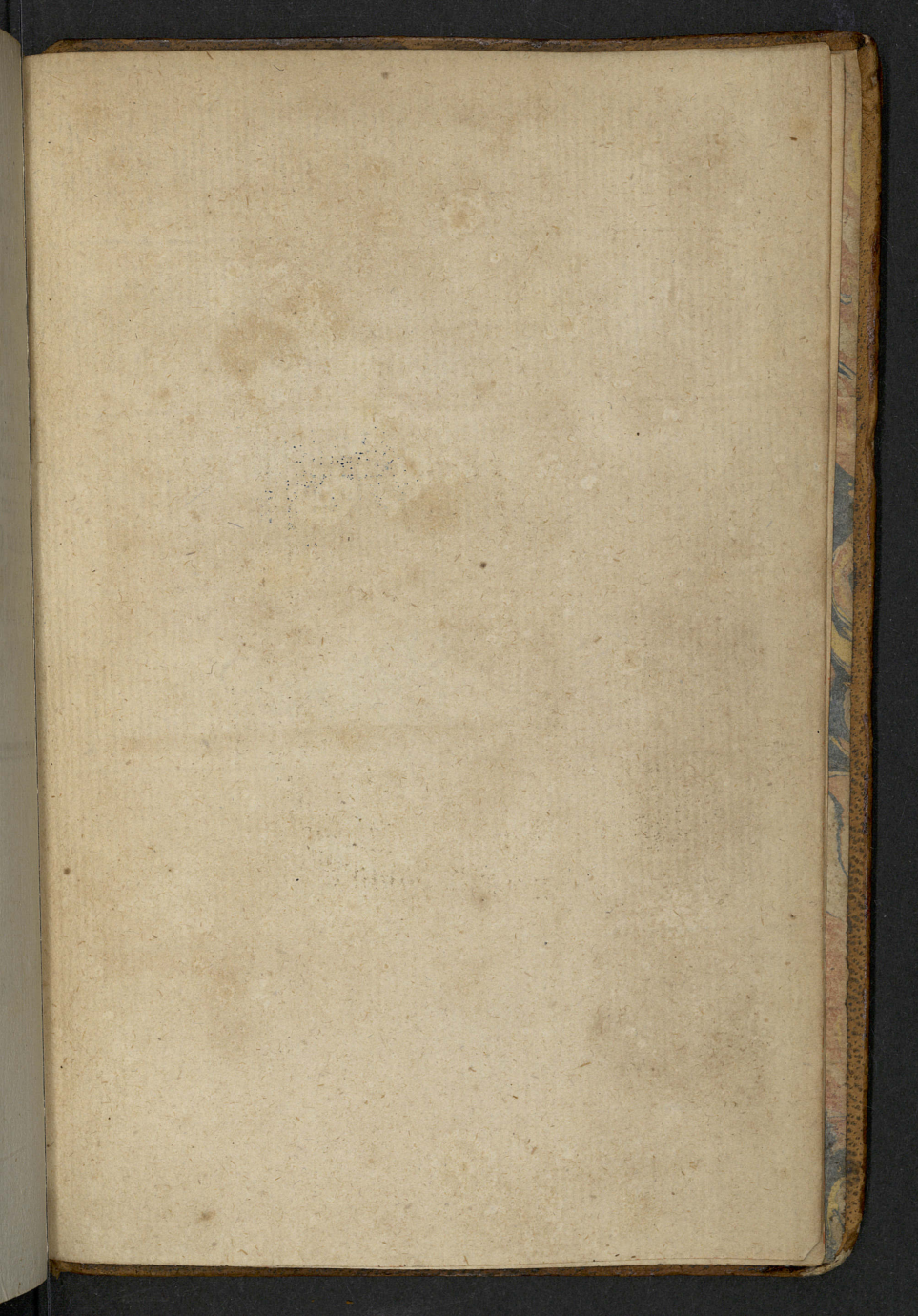
TRA

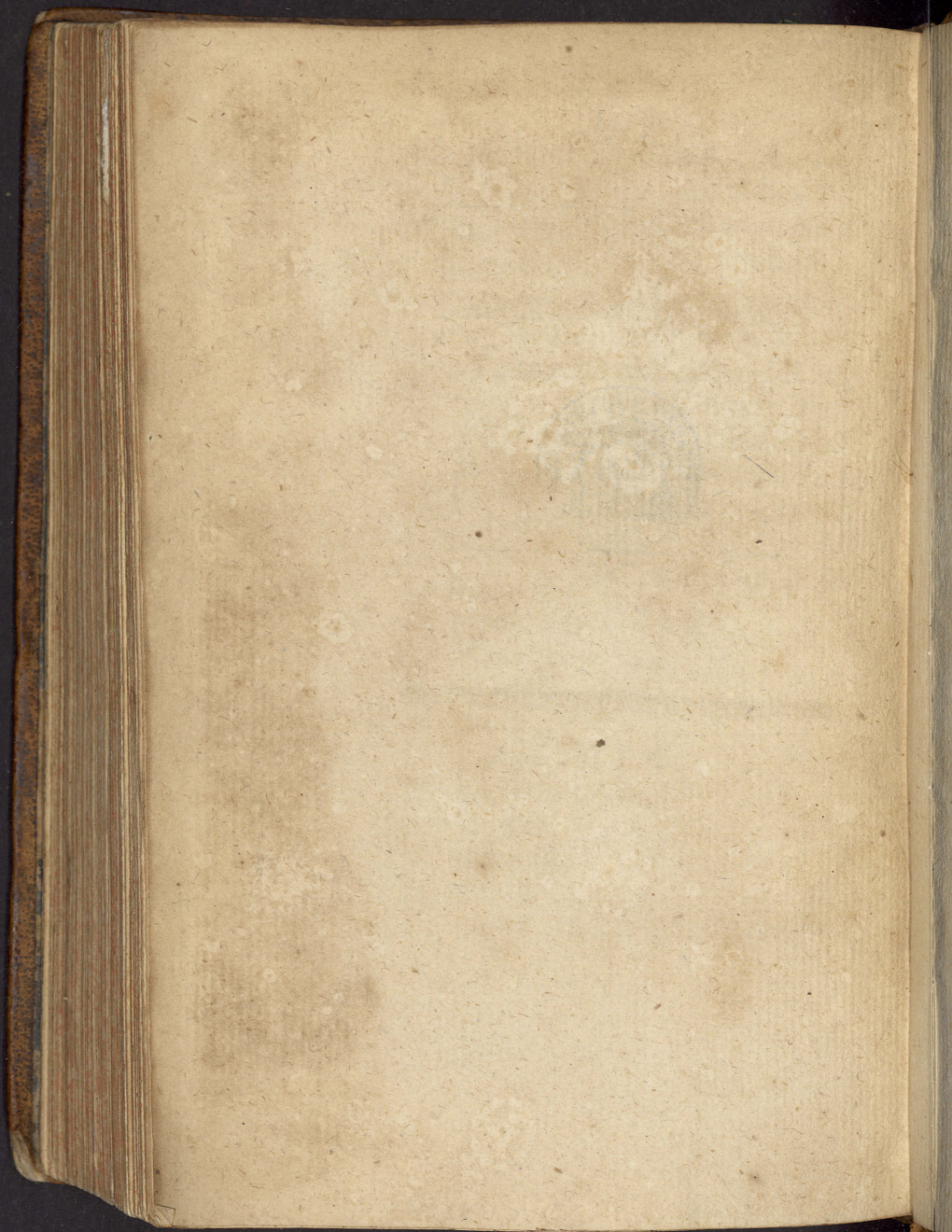
de le

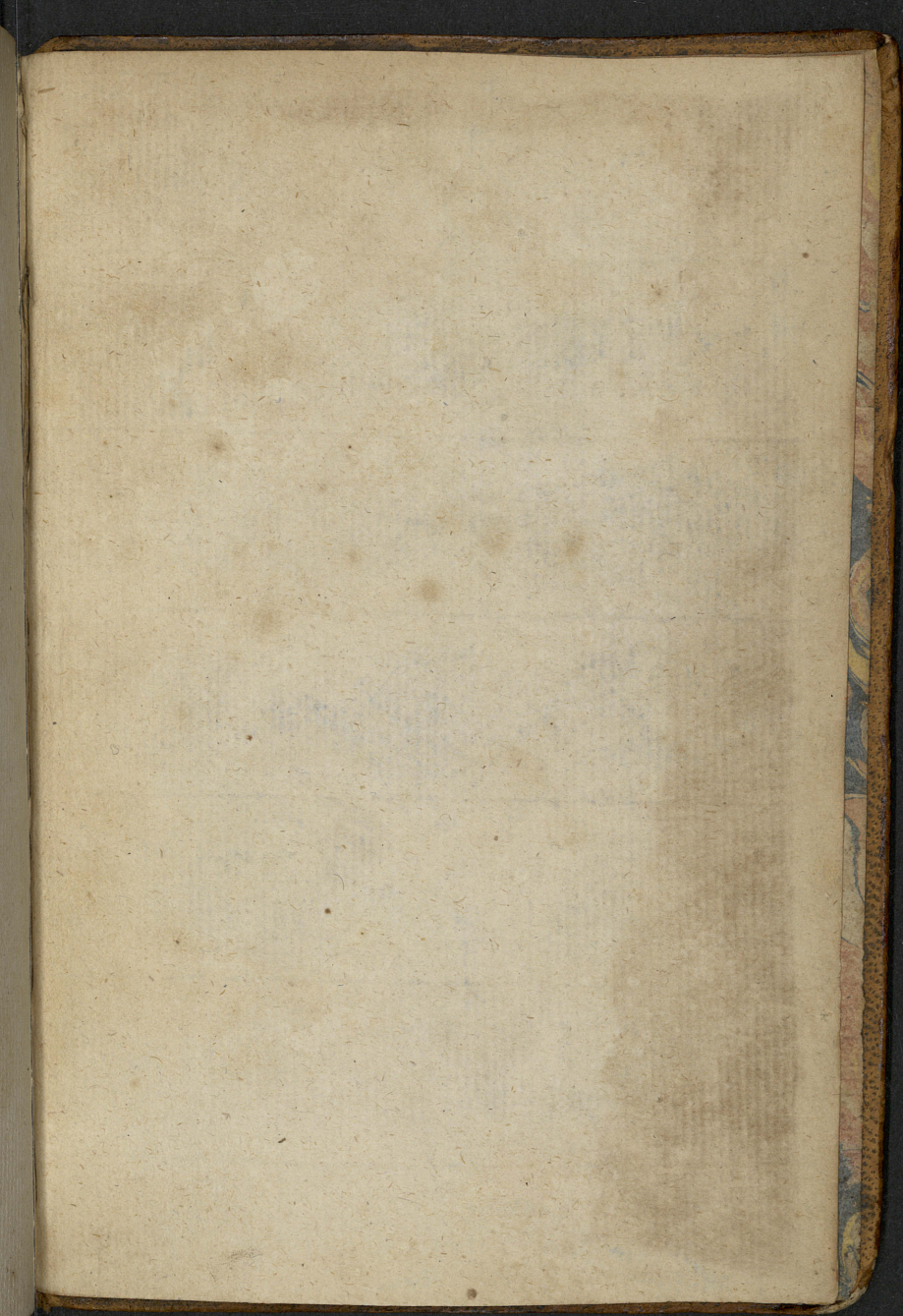
men

Lot

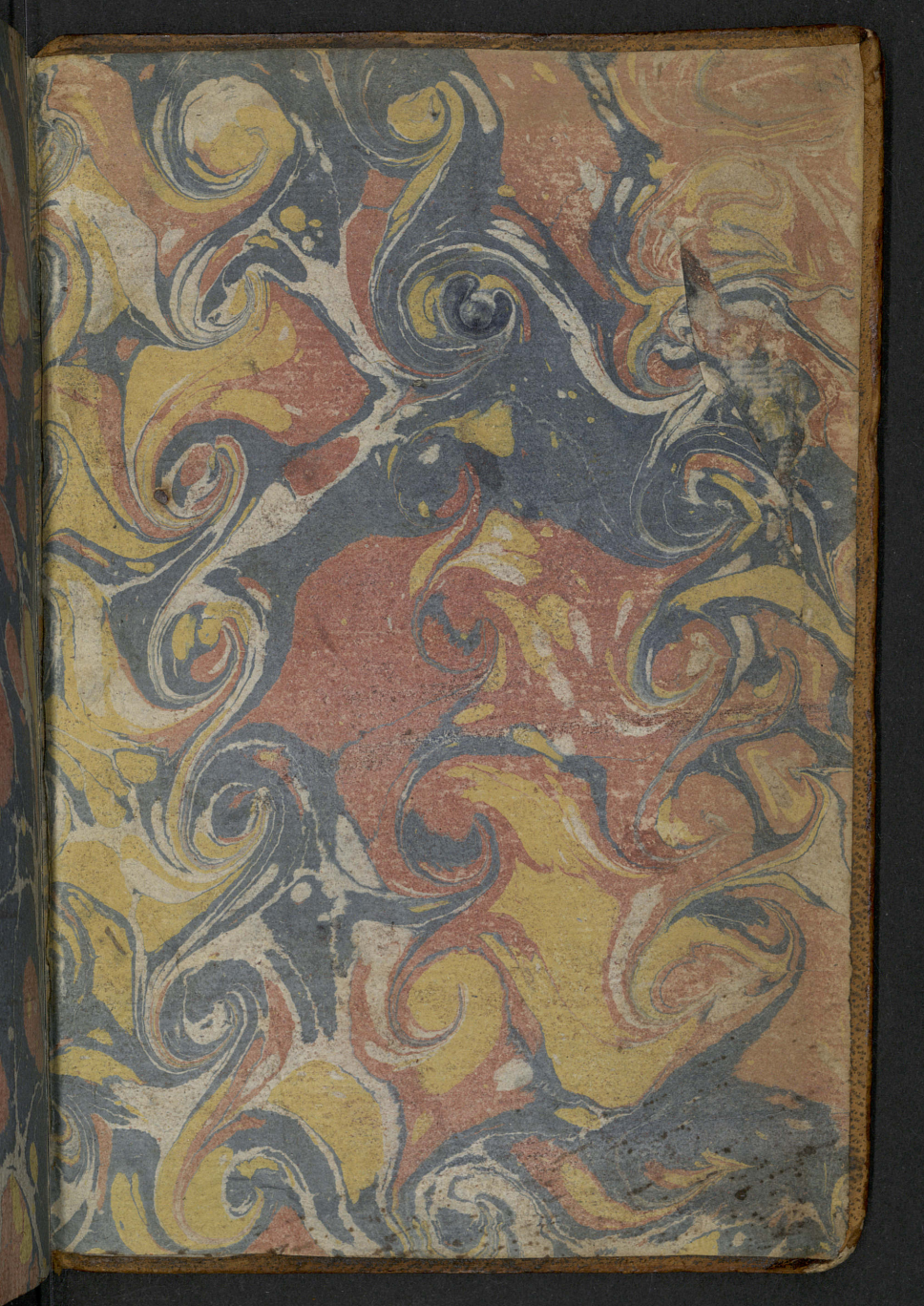
Chez

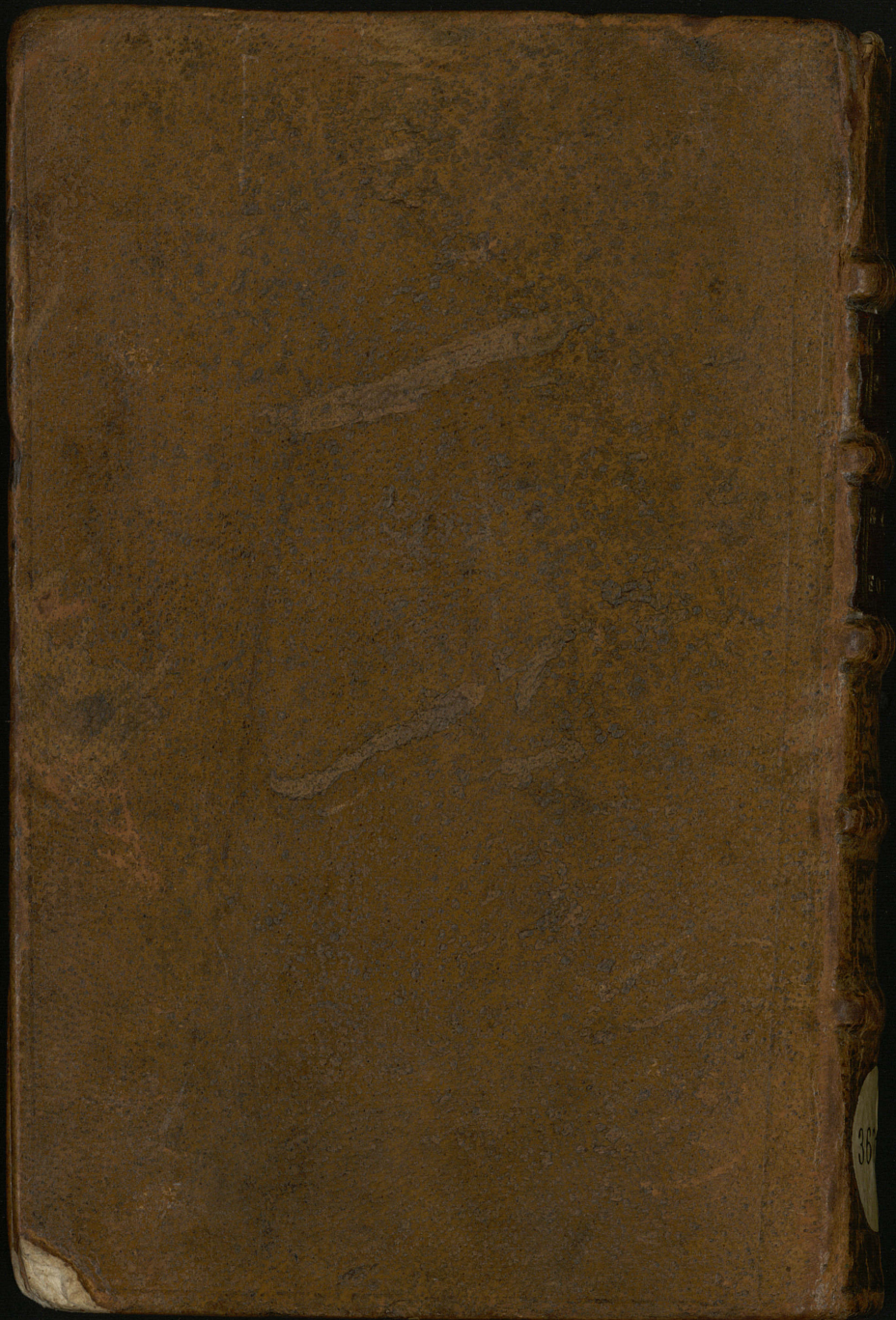












36

